

Directeur de Publication :  
J.P. MEURILLON

### Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)  
B.P.90616  
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)  
District des Yvelines de Football  
41, avenue des 3 Peuples  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

### Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

### Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,  
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,  
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,  
WILLIAM

### Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

#### Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 20

#### Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25

#### Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

#### Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

#### Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

#### LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1630



# JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 5 novembre 2019

<http://dyf78.fff.fr>

## SOMMAIRE

AGENDA	2
INFORMATIONS DIVERSES	2
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	3
DECISIONS ADMINISTRATIVES	3-5
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	5-6
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS	6-7
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE	8-9
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	9-10
DECISIONS ADMINISTRATIVES FA	10
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	10-11
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	11
COMITE D'APPEL CHARGE DES AFFAIRES COURANTES	11-12
PROCES VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2019	12-21
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	22

## L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

Les relevés clubs vous ont été transmis via Notifoot,

La date limite de paiement est fixée au  
Vendredi 15 novembre. 2019

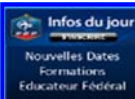
Pour tout renseignement, contactez la Comptabilité au  
01-80-92-80-24



## AGENDAS 2019 / 2020 NOVEMBRE

UN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24

- Le 04/11/2019**  
Réunion des Référents Techniques des clubs au District
- Le 07/11/2019**  
Réunion du Bureau du Comité de Direction au District
- Le 12/11/2019**  
Formation FMI destinée aux Arbitres au District
- Le 13/11/2019**  
Test physique - Rattrapage n° 2 à Bougival
- Les 14 & 15/11/2019**  
Formation CFF3 - Module U17-U19 à Croissy sur Seine
- Le 16/11/2019**  
Formation des Dirigeants Foot à 11 et Secrétaires de club au District  
Certification CFF1-CFF2-CFF3 à Montigny le Bretonneux
- Les 16 & 17/11/2019**  
Formation Arbitres à 11 - 2ème session au District
- Le 21/11/2019**  
Réunion du Bureau du Comité de Direction au District
- Le 23/11/2019**  
Formation Module U6-U7 à Rosny sur Seine  
Formation Arbitres à 11 - 2ème session au District



## FORMATIONS DES EDUCATEURS DE FOOTBALL

La session de formation CFF1, Modules U9 & U11, programmée du 28 au 31 octobre 2019, est complète.

La session de formation complémentaire **Futsal « Découverte »** est programmée les 21 et 22 décembre. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes. Si vous encadrez une équipe de Futsal, cette formation vous aidera à parfaire vos connaissances théoriques et pratiques.

Une prochaine session de formation **CFF1, Module U9**, prévue les 16 et 17 décembre 2019, est ouverte à l'inscription sur le site internet du District.

La formation complémentaire, **Module U6-U7**, programmée initialement le 12 octobre 2019, est reportée au 23 novembre, faute de site d'accueil et de candidatures en nombre suffisant. Les clubs intéressés pour l'accueil de cette formation sont priés de contacter Kevin HUE par téléphone au 01-80-92-80-29 ou pas e-mail à [administration@dyf78.fff.fr](mailto:administration@dyf78.fff.fr)

Enfin, retrouvez chaque semaine le programme mensuel des formations à venir et l'état des formations ouvertes à la pré-inscription ainsi que l'évolution du nombre de candidats inscrits en [cliquant ici](#)

## COUPES DES YVELINES FUTSAL



Les inscriptions en Coupes des Yvelines Futsal sont ouvertes pour les catégories U12, U13, U14 & U16.

Vous pouvez télécharger les formulaires en [cliquant ici](#)

**La date limite a été fixée au 8 novembre 2019 à 12h00**

## LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Liges régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.

Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),

- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

## DECISIONS ADMINISTRATIVES

### FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

**MATCH PERDU PAR PENALITE Opt, 0 but  
& AMENDE AU CLUB RECEVANT  
VETERANS**

#### D5-D DU 13/10/2019

55393.1 FONTENAY LE FLEURY FC 12 / BEYNES FC 12

### FORFAITS NON AVISES

**(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)**

**Annexe 2 du R.S. du D.Y.F**

**1ER FORFAIT  
VETERANS**

#### CC DU 03/11/2019

55538.1 CONFLANS PORTUGAIS 12

#### CC DU 03/11/2019

55539.1 MONTIGNY LE BX AS 13

#### CC DU 03/11/2019

55540.1 CELLOIS/LOUVECIENNES 13

#### CC DU 03/11/2019

55548.1 MONTESSON US 13

#### CC DU 03/11/2019

55555.1 BONNIERES FRENEUSE 12

**U14**

#### CY DU 02/11/2019

55568.1 BOUGIVAL FOOT 1

#### CY DU 02/11/2019

55582.1 CLAYES SS/BOIS USM 1

#### CY DU 02/11/2019

55571.1 MAISONS-LAFFITTE FC 1

**FORFAITS AVISES  
1ER FORFAIT  
VETERANS**

#### CY DU 03/11/2019

55525.1 VALLEE 78 FC 11

**MATCHES REMIS  
A JOUER LE 9/11/2019**

**U14**

#### D2-B

52867.1 VELIZY ASC 1 / VERSAILLES 78 FC 4

#### D5-A

59993.1 TRIEL AC 1 / HOUILLES AC 4  
59997.1 CHAMBOURCY ASM 1 / MANTES USC 1  
59998.1 VAUXOISE ES 1 / MEZIERES GARGENVILLE 2  
60000.1 AUBERGENVILLE FC 1 / HOUILLES SO 2  
60012.1 FONTENAY ST PÈRE AS 1 / ANDRESY FC 2

#### D5-B

60120.1 LOUVECIENNES AS 1 / BAILLY NOISY SFC 2  
60124.1 JOUY-BIEV-SACL-VEL. 1 / MESNIL ST DENIS AS 1  
60139.1 LE CHESNAY 78 FC 2 / ENT. GALLY-MAULDRE 2  
60142.1 MONTFORT-YVELINES 2 / ST GERMAIN EN LAYE 2  
60143.1 ELANCOURT OSC 2 / BOUGIVAL FOOT 1

**A JOUER LE 16/11/2019**

**U14**

#### D5-A

59996.1 AUBERGENVILLE FC 1 / ANDRESY FC 2  
59999.1 TRIEL AC 1 / BREVAL LONGNES FC 1  
60018.1 ISSOU AS 1 / CHAMBOURCY ASM 1  
60021.1 MANTES USC 1 / HOUILLES SO 2

#### D5-B

60150.1 BOUGIVAL FOOT 1 / MESNIL ST DENIS ASL 1  
60152.1 BAILLY NOISY SFC 2 / ST GERMAIN EN LAYE 2

**A JOUER LE 17/11/2019**

**U18**

#### D3-C

59883.1 LA VERRIERE FC 1 / MONTF-YVEL. -VESGRE 1

**U16**

#### D4-C

55173.1 MAGNANVILLE FC 2 / ANDRESY FC 2

**A JOUER LE 8/12/2019**

**SENIORS**

#### D3-B

50293.1 CROISSY US 1 / VOISINS FC 2

#### D4-A

50352.1 TRIEL AC 1 / EPONE USBS 2

**VETERANS**

#### D2-A

51045.1 LOUVECIENNES-CELLOIS 12 / BONNIERES FREN 11

#### D2-B

51095.1 BEYNES FC 11 / BOUGIVAL FOOT 11

#### D3-B

51226.1 CHATOU AS 11 / VERSAILLES 78 FC 11

#### D4-B

51392.1 VELIZY ASC 12 / MARLY LE ROI FC 11

#### D5-E

55205.1 MAGNY 78 FC 12 / MONTFORT FC 11

**A JOUER LE 21/12/2020**

**SENIORS F**

#### D1-U

54983.1 TRAPPES ES 1 / LES MUREAUX OFC 1  
54985.1 VIROFLAY USM 1 / LE CHESNAY 78 FC 1  
54987.1 ELANCOURT OSC 1 / RAMBOUILLET OFC 1

**A JOUER LE 22/12/2019**

**SENIORS**

#### D6-A

59342.1 MANTES OLYMPIQUE FC 1 / ANDRESY FC 2  
59339.1 GARGENVILLE STADE 3 / BONNIERES FRENEUSE 2  
59354.1 VAUXOISE ES 2 / LIMAY ALJ 3

59465.1 ELANCOURT OSC 3 / PLAISIROIS FO 3  
59479.1 PERRY FOOT ES 1 / CELLOIS CS 1

**A JOUER LE 18/01/2020**  
**SENIORS F**

**D1-U**  
54977.1 VERSAILLES 78 FC 1 / TRAPPES ES 1

**U14**

**D5-B**  
60183.1 MESNIL ST DENIS ASL 1 / BUC FOOT AO 2

**A JOUER LE 19/01/2020**  
**SENIORS**

**D6-B**  
59481.1 ELANCOURT OSC 3 / ST GERMAIN EN LAYE 2

**MATCHES A PROGRAMMER**  
**SENIORS**

**D1-U**  
50016.1 CARRIERES GRESILLONS 1 / HARDRICOURT US 1  
50020.1 CARRIERES GRESILLONS 1 / LE PECQ US 1  
50030.1 VOISINS FC 1 / MAUREPAS AS 1

**D2-A**  
50103.1 PLAISOIS FO 1 / VELIZY ASC 1

**D3-B**  
50271.1 TRAPPES ES 3 / ELANCOURT OSC 1

**D4-B**  
50434.1 VELIZY ASC 2 / NEAUPHLE-PONT. 3

**D5-B**  
50538.1 CHATOU AS 3 / CARRIERES S/S 2

**D6-B**  
59464.1 CELLOIS CS 1 / VOISINS FC3

**VETERANS**

**D2-A**  
51049.1 VERNEUIL PORTUGAIS 11 / LES MUREAUX OFC 11  
51051.1 CROISSY US 11 / LOUVECIENNES-CELLOIS 12

**D2-B**  
51129.1 BANQUE DE FRANCE AS 11 / VELIZY ASC 11

**D3-B**  
51247.1 VOISINS FC 12 / CHATOU AS 11

**SENIORS F A 11**

**D1-U**  
54975.1 CROISSY US 1 / VIROFLAY USM 1

**U18**

**D1-U**  
51782.1 VERNEUIL FOOT 1 / VERSAILLES 78 FC 2  
51787.1 CHANTELOUP LES V. US 1 / VERSAILLES 78 FC 2  
51788.1 LE CHESNAY 78 FC 1 / CELLOIS CS 1  
51789.1 VERNEUIL FOOT 1 / PLAISIROIS FO 1  
51790.1 CONFLANS FC 11 / ROSNY S/S CSM 1  
51791.1 LIMAY ALJ 1 / VOISINS FC 1

**D2-A**  
51835.1 HOUILLES SO 1 / HOUILLES AC 2

**D2-B**  
51880.1 ELANCOURT OSC 1 / MONTIGNY LE BTX AS 1  
51886.1 VOISINS FC 2 / ELANCOURT OSC 1  
51903.1 TRAPPES ES 2 / ELANCOURT OSC 1

**D3-A**  
59591.1 LES MUREAUX OFC 2 / VERNEUIL FOOT 2  
59592.1 TRIEL AC 1 / BONNIERES FRENEUSE 1  
59593.1 CARRIERES GRESILLONS 1 / ECQUEVILLY EFC 1  
59598.1 CARRIERES GRESILLONS 1 / ISSOU AS 1  
59603.1 TRIEL AC 1 / LES MUREAUX OFC 2  
59608.1 PORCHEVILLE FC 1 / ISSOU AS 1  
59609.1 JUZIERS FC 1 / LES MUREAUX OFC 2  
59611.1 TRIEL AC 1 / MANTES LA VILLE FC 1  
59615.1 LES MUREAUX OFC 2 / ECQUEVILLY EFC 1  
59619.1 CARRIERES GRESILLONS 1 / PORCHEVILLE FC 1  
59622.1 JUZIERS FC 1 / MANTES LA VILLE FC 1  
59628.1 BONNIERES FRENEUSE 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1  
59629.1 ISSOU AS 1 / VERNEUIL FOOT 2  
59630.1 TRIEL AC 1 / PORCHEVILLE FC 1  
59631.1 MANTES LA VILLE FC 1 / ECQUEVILLY EFC 1

**D3-B**  
59723.1 MESNIL LE ROI AS 1 / ENT GALLY-MAULDRE 1  
59724.1 BUC FOOT AO 2 / LE PECQ—CHATOU 2  
59725.1 ANDRESY FC 1 / CROISSY US 1  
59727.1 MONTESSON US 1 / RAMBOUILLET YVEL. 2  
59728.1 ETANG ST NOM ES 1 / ST GERMAIN EN LAYE 1  
59731.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / LE PECQ-CHATOU 2  
59733.1 RAMBOUILLET YVEL. 2 / BUC FOOT AO 2  
59735.1 BUC FOOT AO 2 / MESNIL LE ROI AS 1  
59738.1 RAMBOUILLET YVEL. 2 / ANDRESY FC 1  
59739.1 CARRIERES S/S 1 / ETANG ST NOM ES 1  
59744.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / ENT GALLY-MAULDRE 1  
59746.1 CARRIERES S/S 1 / ANDRESY FC 1  
59760.1 LE PECQ-CHATOU 2 / CARRIERES S/S US 1  
59761.1 MONTESSON US 1 / ENT. GALLY-MAULDRE 1  
59763.1 ETANG ST NOM ES 1 / CROISSY US 1  
59764.1 FOURQUEUX AS 1 / RAMBOUILLET YVEL. 2

**D3-C**  
59858.1 BEYNES FC 1 / VERSAILLES 78 FC 3  
59862.1 LA VERRIERE FC 1 / VALLEE 78 FC 1  
59869.1 HOUDANAISE REG. FC 1 / BEYNES FC 1  
59873.1 BEYNES FC 1 / VILLEPREUX FC 1  
59880.1 BEYNES FC 1 / MONTIGNY LE BTX AS 2  
59883.1 LA VERRIERE FC 1 / MONTF-YVEL. -VESGRE 1  
59889.1 BUC FOOT AO 1 / VERSAILLES 78 FC3  
59891.1 VILLEPREUX FC 1 / LA VERRIERES FC 1  
59892.1 HOUDANAISE REG. FC 1 / VERSAILLES 78 FC 1  
59893.1 VALLEE 78 FC 1 / BUC FOOT AO 1  
59894.1 MONTIGNY LE BTX AS 2 / MONTF-YVEL.-VESGRE 1  
59896.1 BEYNES FC 1 / ST CYR AFC 1

**U16**

**D2-A**  
55245.1 MAISONS LAFFITTE FC 1 / CARRIERES S/S US 1  
55250.1 MAISONS LAFFITTE FC 1 / GARGENVILLE STADE 1  
55251.1 CARRIERES S/S US 1 / CONFLANS FC 1

**D3-A**  
52320.1 VERNEUIL FOOT 2 / USBS EPONE 1

**D3-B**  
55290.1 MAURECOURT FC 1 / LE PECQ-CHATOU 2  
55311.1 CROISSY US 1 / HOUILLES AC 1

**D3-C**  
52413.1 BUC FOOT AO 1 / ST CYR AFC 1  
52431.1 ELANCOURT OSC 1 / TRAPPES ES 3

**D4-A**  
54755.1 TRIEL AC 1 / PORCHEVILLE FC 1

**D4-B**  
52509.1 CARRIERES S/S US 2 / ROSNY S/S CSM 1  
52518.1 ROSNY S/S CSM 1 / ANDRESY  
52520.1 ROSNY S/S CSM 1 / ACHERES CS 1  
52526.1 CONFLANS PATRON. 1 / ROSNY S/S CSM 1  
52527.1 HOUILLES AC 3 / VAUXOISE ES 1  
52531.1 GUERVILLE ARNOUVILLE 2 / ROSNY S/S CSM 1  
52543.1 GUERVILLE ARNOUV. 2 / CARRIERES S/S US 2  
52546.1 HOUILLES AC 3 / MONTESSON US 2  
52548.1 ANDRESY FC 1 / CONFLANS PATRONAGE 1

**D4-C**  
55155.1 MARLY 78 FC 2 / ANDRESY FC 2  
55156.1 HOUILLES AC 4 / VERSAILLES 78 FC 5  
55159.1 POISSY AS 3 / BAILLY NOISY SFC 2  
55162.1 MAGNANVILLE FC 2 / HOUILLES AC 4  
55164.1 BAILLY NOISY SFC 2 / FOURQUEUX AS 2  
55167.1 VERSAILLES 78 FC 5 / FOURQUEUX AS 2  
55169.1 MAGNANVILLE FC 2 / POISSY AS 3  
55172.1 HOUILLES AC 4 / POISSY AS 3



**D4-D**  
53349.1 PLAISIROIS FO 2 / GUYANCOURT ES 2

**D4-E**  
53381.1 VOISINS FC 2 / MESNIL ST DENIS ASM 1  
53384.1 MESNIL ST DENIS ASL 1 / ST ARNOULT US 1  
53398.1 ESSARTS LE ROI AGS 1 / VOISINS FC 2

## U14

### D5-A

59990.1 ISSOU AS 1 / MANTES USC 1  
59988.1 BREVAL LONGNES FC 1 / HOUILLES AC 4  
59994.1 HOUILLES AC 4 / FONTENAY ST PÈRE AS 1  
60001.1 HOUILLES AC 4 / MANTES USC 1  
60002.1 VAUXOISE ES 1 / FONTENAY ST PÈRE AS 1  
60005.1 FONTENAY ST PÈRE AS 1 / TRIEL AC 1  
60006.1 HOUILLES AC 4 / ISSOU AS 1  
60014.1 HOUILLES SO 2 / MEZIERES GARGENVILLE 2  
60015.1 VAUXOISE ES 1 / BREVAL LONGNES FC 1

### D5-B

60122.1 MONTFORT-YVELINES 2 / BOUGIVAL FOOT 1  
60123.1 LE CHESNAY 78 FC 2 / ST GERMAIN EN LAYE 2  
60127.1 BOUGIVAL FOOT 1 / LOUVECIENNES AS 1  
60128.1 VILLEPREUX FC 1 / LE CHESNAY 78 FC 2  
60130.1 ST GERMAIN EN LAYE 2 / JOUY-BIEV-SACL-VEL. 1  
60134.1 ST GERMAIN EN LAYE 2 / BUC FOOT AO 2  
60135.1 BOUGIVAL FOOT 1 / JOUY-BIEV-SACL-VEL. 1  
60136.1 MESNIL ST DENIS AS 1 / LE CHESNAY 78 FC 2  
60138.1 BAILLY NOISY SFC 2 / BOUGIVAL FOOT 1  
60144.1 BUC FOOT AO 2 / LE CHESNAY 78 FC 2  
60145.1 BAILLY NOISY SFC 2 / MESNIL ST DENIS ASL 1  
60147.1 ST GERMAIN EN LAYE 2 / LOUVECIENNES AS 1

## FUTSAL

**LA COMMISSION DEMANDE AUX CLUBS DE SE METTRE D'ACCORD SUR DES DATES DE REPORT**

### D1-U

54026.1 TRAPPES YVEL. 2 / ASCT 1

### D2-U

55425.1 HOUDANAISE FC 1 /CHANTELOUP LES V. US 2  
55429.1 LA VERRIERE FC 1 / TRAPPES YVELINES 3  
55445.1 HOUDANAISE REG. 1 / HERCULES FUTSAL 2  
55448.1 HR CITY FC 1 / LA VERRIERES FC 1

## CRITERIUM LUDI SOIR

**LA COMMISSION DEMANDE AUX CLUBS DE SE METTRE D'ACCORD SUR DES DATES DE REPORT**

### POULE A

54177.1 SARTROUVILLE FC 1 / BOUGIVAL FOOT 1

54194.1 SARTROUVILLE FC 1 / CARRIERES S/S US 1

### POULE B

54205.1 FC A L'ANCIENNE 1 / ETANG ST NOM 1  
54210.1 MAUREPAS AS 1 / FC A L'ANCIENNE 1  
54222.1 FC A L'ANCIENNE 1 / IN AS 1

## FOOT LOISIR 45 ANS

**LA COMMISSION DEMANDE AUX CLUBS DE SE METTRE D'ACCORD SUR DES DATES DE REPORT**

### POULE B

54603.1 AUTEUILLOIS AS 1 / HOUDANAISE REG. 1

## COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

### REUNION DU 04/11/19

**Présents :** MM. J-P LEDUC (Président), P. ALEXANDRE (Vice-Président), JEAN VESQUES (CD) , JOUBERT, R. PANARIELLO. , MME RUPERT

**Absents excusés :** M. PILLEMONT H. (CDA) Y. AVOIRTE (CD), H. SOULE

**Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.**

## INFORMATION

### 588199 CARRIERES GRESILLONS

**La Commission prend note de votre courrier** et vous informe que votre équipe 2 pourra continuer à jouer « Hors Championnat » (selon les mêmes dispositions qu'une équipe engagée en Championnat) jusqu'à la fin de la saison en VETERANS D5-B et ce, à compter du 10/11/2019.

### 500776 MEULAN CN

**La Commission prend note de votre courrier** et vous informe que votre équipe supplémentaire pourra jouer « Hors Championnat » (selon les mêmes dispositions qu'une équipe engagée en Championnat) jusqu'à la fin de la saison en VETERANS D5-B et ce, à compter du 10/11/2019.

## COURRIERS

### 500598 EPONE USBS

Concernant le FOOT LOISIR+ 45 ANS, match n°54590.1 CROISSY/EPONE du 08/11/2019.

**La Commission demande aux deux clubs de se mettre d'accord sur une nouvelle date.**

### 502858 HOUILLES AC

Matches du 17/11/2019

U18 D2-A

51835.1 HOUILLES SO 1 / HOUILLES AC 2

U16 D4-B

52546.1 HOUILLES AC 3 / MONTESSON US 2

**La Commission a dit matches à reprogrammer, car les équipes jouent déjà en Coupe**

### 546972 FOURQUEUX AS

Courrier de FOURQUEUX AS nous indiquant que 3 matches sont programmés le même jour. Afin d'optimiser l'utilisation des 2 vestiaires, le club souhaite la programmation suivante :

### U16 - D4-C DU 26/01/2020

55164.1 FOURQUEUX AS 2 / BAILLY NOISY SFC 2

Match à jouer à 11h.

### U18 - D3-B DU 26/01/2020

59734.1 FOURQUEUX AS 2 / CROISSY US 1

Match à jouer à 13h30.

### SENIORS - D6-B DU 26/01/2020

59466.2 FOURQUEUX AS 2 / US17/CERNAY/BONN.1

Match à jouer à 16h15.

**Compte tenu du motif invoqué, la Commission donne son accord.**

## COUPE YVELINES U16

59263.1 HOUILLES AC 3 / POISSY ES 1

Ce match se déroulera sur le terrain BAQUET 1 (pelouse) à 11h.

59266.1 HOUILLES AC 2 / LIMAY 1

Ce match se déroulera à sur le terrain BAQUET 2 (synthétique) à 11h.

## DEMANDES SENIORS

### D6-B DU 10/11/2019

59491.1 FONTENAY LE FLEURY FC 2 / VOISINS FC 3

2 matches sont programmés à 15h, or un but est endommagé sur le terrain d'honneur et seul le terrain synthétique est disponible.

**Suite au motif invoqué, la commission dit match à jouer à 13h.**

## U16

D3-A DU 10/11/2019

### 52332.1 EPONE USBS 1 / MUREAUX OFC LES 2

Ayant plusieurs matches le Dimanche, nous voudrions changer le jour du match car nous avons un problème de vestiaires.

Compte tenu du motif invoqué la Commission ne peut accéder à votre demande sans l'accord du club adverse.

## FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE B DU 09/11/2019

### 54617.1 TREMBLAY S/MAULDRE 1 / MARCQ FC 1

Ayant 2 matches à domicile le même week-end qui risqueraient de trop détériorer le terrain, demande de TREMBLAY S/MAULDRE pour reporter cette rencontre.

La Commission ne peut donner suite à votre demande sans l'accord du club adverse.

## DEMANDES MODIFICATIONS ANNUELLES

### U16

### 546972 FOURQUEUX FOOT OMS

Demande du club pour jouer tous les matches de leurs U16 à 12H.  
Compte tenu du motif invoqué la commission donne son accord.

## TERRAINS SUSPENDUS COUPE DE FRANCE

15/09/2019

### 25866.1 CARRIERES GRE. 1 / ISSY LES MOULINEAUX FC 1

Transmis de la LIGUE DE PARIS ILE DE FRANCE, infligeant une suspension d'un match ferme à l'équipe de CARRIERE GRESILLONS. La commission rappelle que le club doit proposer quinze jours avant la date du match le terrain sur lequel se déroulera la rencontre avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain doit se trouver à plus de 10 km des limites de la commune où se trouve le siège social du club (art 40 alinéa 7 du RS DU DYF).

La commission décide d'appliquer cette sanction au match suivant :

SENIORS D1 DU 01/12/2019

### 50051.1 CARRIERES GRESILLONS 1 / MAUREPAS AS 1

## FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE RAPPELS

EN CAS D'HEURE DU MATCH DEPASSE, IL EST NECESSAIRE DE CHANGER L'HORAIRE SUR LA TABLETTE ( REGLAGES...)  
SI LES COMPOSITIONS DES EQUIPES ONT ÉTÉ REALISEES VIA LE WEB, IL EST NECESSAIRE DE SYNCHRONISER LES TABLETTES EN LES CONNECTANT A INTERNET.

**LA COMMISSION RAPPELLE QUE TOUS LES COURRIERS DOIVENT COMPORTER LA CATEGORIE, LA DIVISION, LA POULE, LA DATE DU MATCH ET LES EQUIPES CONCERNEES.**

## U18

D2-B DU 13/10/2019

### 51878.1 GUYANCOURT ES 1 / NEAUPHLE-PONT. 1

Pris note du rapport de GUYANCOURT. La commission sanctionne l'équipe de GUYANCOURT selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F. d'un avertissement et d'une amende de 30 €

## CRITERIUM DU LUNDI

LUNDI-B DU 28/10/2019

### 54219.1 OVILLOISE 2 / F.C. À L'ANCIENNE 1

Pris note de rapport de OVILLOISE. La commission décide de ne pas sanctionner.

## COUPE DES YVELINES U14

POULE UNIQUE DU 02/11/2019

### 55564.1 CONFLANS F.C. 1 / ST GERMAIN EN LAYE 1

Pris note du rapport de CONFLANS. La commission décide de ne pas sanctionner.

## DEMANDES DE RAPPORT SENIORS

D4-A DU 20/10/2019

### 50357.1 USBS EPONE 2 / VAUXOISE ES 1

La commission demande aux deux clubs un rapport détaillé (problème de connexion n'est pas une explication) sous peine d'amende.

# COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 31/10/2019

**Présents :** MM. BEAUDOUX Michel (Vice-Pdt), DELESCHAUX Alain (Sec), DRAY Paul (Président), HOUZE Michel (Sec), VERITE Max.

**Excusés :** MM. GUICHETEAU Didier, HOUIN Laurent (CD).

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## REPRISE DE DOSSIERS SENIORS

D3B

### 21503695 du 29.09.2019 VOISINS F.C. 2 / GUYANCOURT E.S. 2

Reprise du dossier, à la suite de son renvoi par le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes réuni le 22/10/2019,

Sur la participation de plus de 2 joueurs de GUYANCOURT titulaires d'une licence Mutation hors période :

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 160 des Règlements Généraux de la F.F.F., repris aux articles 7.4 et 7.5 du Règlement Sportif du District, que :

- dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6, dont 2 maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 desdits Règlements Généraux,

- le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 desdits Règlements,

en tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match est limité à 2 maximum,

Considérant que l'E.S. GUYANCOURT a aligné lors de la rencontre en rubrique 4 joueurs titulaires d'une licence Mutation (MPELE Roi Edouard, NGOY Mukendi, DEBLAOUI Mostapha et BOZEC Maxime), tous ayant changé de club hors période au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux (MPELE Roi Edouard : licence enregistrée le 7/9/2019, NGOY Mukendi : licence enregistrée le 14/9/2019, DEBLAOUI Mostapha : licence enregistrée le 9/9/2019 et BOZEC Maxime : licence enregistrée le 15/9/2019) alors qu'il ne pouvait être

aligné au maximum que 2 joueurs ayant changé de club hors période,  
**Dit l'E.S. GUYANCOURT en infraction au regard des dispositions de l'article 7.4 du Règlement Sportif du District,**

**Sur la participation du joueur CATHELIN Maxime, de GUYANCOURT, non inscrit sur la feuille de match :**

Considérant que le joueur CATHELIN Maxime, de GUYANCOURT, a affirmé, lors de son audition spontanée par le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, le 22/10/2019, que c'était lui qui avait disputé la rencontre en rubrique, en lieu et place du joueur BOZEC Maxime, inscrit sur la feuille de match sous le N° 12,  
Considérant que M. JANVRESSE Olivier, Éducateur de GUYANCOURT inscrit sur la feuille de match, a expliqué que cette erreur était due à une mauvaise manipulation de la tablette,  
Considérant que l'article 139 bis des Règlements Généraux, repris à l'annexe 11 au Règlement Sportif, prévoit que le jour du match, chaque club vérifie, renseigne et/ou modifie sa composition d'équipe dans la tablette puis valide cette composition, étant entendu que les informations validées engagent la responsabilité de chacun des clubs concernés et des signataires,  
Considérant que l'article 140 des Règlements Généraux ajoute que les titulaires présents au coup d'envoi et les remplaçants sont obligatoirement inscrits sur la feuille de match et doivent y être indiqués en tant que tels avant le début de la rencontre,  
Considérant que l'article 187.2 des Règlements Généraux, repris à l'article 30.15 du Règlement Sportif, prévoit alors que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas, notamment, de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match, étant précisé que, dans un tel cas de figure, la sanction est le match perdu par pénalité par le club fautif, tandis que le club adverse bénéficie des points correspondant au gain du match,  
Considérant en l'espèce qu'il est constaté que le joueur CATHELIN Maxime, de GUYANCOURT, a participé à la rencontre en rubrique alors qu'il n'était pas inscrit sur la feuille de match,  
Considérant que la responsabilité de l'E.S. GUYANCOURT est engagée et ce, même si l'infraction commise n'était pas intentionnelle, aucun élément d'intentionnalité n'étant en effet requis pour sanctionner les clubs d'un match perdu par pénalité lorsqu'un joueur a participé à une rencontre sans avoir été inscrit sur la feuille de match,  
Considérant dès lors, qu'en vertu des dispositions réglementaires précitées, ladite rencontre doit être donnée perdue par pénalité par l'E.S. GUYANCOURT,  
En conséquence, la Commission dit **Match perdu par pénalité (moins 1 point, 0 but) à GUYANCOURT E.S. pour en attribuer le gain (3 points, 0 but) à VOISINS F.C.**  
**Crédit : 43,50 € à VOISINS F.C.**  
**Débit : 43,50 € à GUYANCOURT E.S.**  
**Amende : 75 € (25 € X 3) à GUYANCOURT E.S. pour participation irrégulière de 3 joueurs.**

## U 18

### D2A

#### **21506810 du 20.10.2019 MAGNANVILLE F.C. 1 / SARTROUVILLE F.C. 1**

**Demande d'évocation** de MAGNANVILLE F.C. sur la participation du joueur **MIESSAN WONAL Dylan** de SARTROUVILLE F.C. susceptible d'être suspendu.

Réponse de SARTROUVILLE F.C., qui déclare que le joueur a purgé sa suspension.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Considérant que le joueur **MIESSAN WONAL Dylan** de SARTROUVILLE F.C. a été sanctionné de 7 matches de suspension à compter du 17/06/2019.

Considérant qu'entre cette date et celle de la rencontre en rubrique, le joueur en cause n'a purgé que 4 matches en ne participant pas, avec l'équipe U 18 de son club, aux rencontres qui l'ont opposée :

Le 15.09.2019, à MERY MERIEL, en Coupe Gambardella,  
Le 29.09.2019, à PETITS ANGES PARIS, en Coupe Gambardella,  
Le 06.10.2019, à HARDRICOURT MEZY, en Championnat D2/A,  
Le 13.10.2019 VILLENES ORGEVAL, en Championnat D2/A,

La Commission dit que ce joueur était encore en état de suspension lors de la rencontre en rubrique à laquelle il ne pouvait prendre part, En conséquence la Commission dit : **Demande d'évocation de MAGNANVILLE F.C. recevable et fondée.**

**Match perdu par pénalité (moins 1 point, 0 but) à SARTROUVILLE F.C., pour en attribuer le gain (3 points, 0 but) à MAGNANVILLE F.C.**

**Inflige au joueur MIESSAN WONAL Dylan, licence n° 2545687444, de SARTROUVILLE F.C., 1 match de suspension ferme supplémentaire à compter du 04/11/2019.**

**Crédit 43,50€ à MAGNANVILLE F.C.**

**Débit 43,50€ à SARTROUVILLE F.C.**

**Amende : 80 € à SARTROUVILLE F.C. pour participation d'un joueur suspendu.**

## EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

### SENIORS

#### D2A

#### **21503299 du 27.10.2019 CARRIERES S/SEINE U.S. 1 / CHATOU A.S. 2**

**Réserves** de CHATOU A.S. concernant la participation à la rencontre d'un nombre excessif de joueurs mutés.

Lecture de la feuille de match, **CARRIERES S/SEINE U.S.** ayant inscrit sur la feuille de match 6 joueurs « Mutation » : **RAVISHANKAR Valentin, PELE Grégory, FISSEAU Simon, HARFAOUI Lhoucine, HAMMOUMI Brahim et VERVEUR Antoine.**

L'article 7.4 du Règlement Sportif du D.Y.F. autorise 6 joueurs « Mutation », dont 2 hors période normale au sens de l'article 92.1 des **Règlements Généraux de la F.F.F.**

Considérant que la **Commission du Statut de l'Arbitrage** du 18.06.2019 (P.V. paru le 05.07.2019 dans **YVELINES FOOTBALL n° 1617**) a **décidé : Moins 4 joueurs « Mutation » à CARRIERES S/SEINE U.S. en Seniors D2 pour la saison 2019 / 2020, CARRIERES S/SEINE U.S. étant en 2<sup>ème</sup> année d'infraction au Statut de l'Arbitrage.**

Considérant que CARRIERES S/SEINE U.S. a inscrit 6 joueurs « Mutation » sur la FMI alors qu'il ne pouvait en inscrire que 2.

En conséquence la Commission dit : **Réserves de CHATOU A.S. recevables et fondées.**

**MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ (moins 1 point, 0 but) à CARRIERES S/SEINE U.S. 1 pour en attribuer le gain (3 points, 1 but) à CHATOU A.S. 2**

**Débit 43,50€ à CARRIERES S/SEINE U.S. 1**

**Amende 100€ (25€ X 4) à CARRIERES S/SEINE U.S.**

**pour participation irrégulière de 4 joueurs.**

## VÉTÉRANS

### D5B

#### **22082939 du 27.10.2019 POISSY ST G. CHI A.S. 12 / MAISONS-LAFFITTE F.C. 12**

**Réserves de MAISONS-LAFFITTE F.C.** concernant l'article 7.10 : Joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérifications, la Commission dit **réserves de MAISONS-LAFFITTE F.C. recevables mais non fondées.**

Aucun des joueurs du club de **POISSY ST G. CHI A.S.**, inscrits sur la feuille de match objet des réserves, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, évoluant en D1, le 20.10.2019 contre **VOISINS F.C.** (article 7.10 du Règlement Sportif du D.Y.F.).

En conséquence la Commission dit : **Résultat acquis sur le terrain POISSY ST G. CHI A.S. 12 / MAISONS-LAFFITTE F.C. 12 - 3 / 3**

**Débit 43,50€ à MAISONS-LAFFITTE F.C.**

## MATCHES AMICAUX

### **VILLEPREUX F.C.**

Pris note du match contre **MARLY LE ROI U.S. U18** le dimanche 3 novembre 2019 à 13 H au Stade WARGNIER.



# COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion du mercredi 30 octobre 2019

**Présents:** PARINET Brice (Président), Miloud BOUTOUBA, Patrice LETOUZEY.

**Assistent :** Sébastien d'ORIANO, Nathalie PASIERB, Stéphan PILLE-MONT.

**Absents excusés:** Patrick CASSASSUS, Philippe DEBEAUPUIS, Mustapha JINAMI (Arbitre élu au Comité de Direction), Steven LLEWELLYN et Didier VALSAQUE.

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## RAPPEL AUX ARBITRES

La Commission rappelle que, devant un nombre important de dysfonctionnements liés à l'usage de la F.M.I., les arbitres du District des Yvelines de Football se trouvent confrontés à la nécessité de concilier deux impératifs : tout mettre en œuvre pour permettre l'usage de la F.M.I et débiter la rencontre à l'heure. **Aussi la C.D.A demande aux arbitres du District des Yvelines de passer à la rédaction d'une feuille de match au format papier, si la F.M.I ne venait pas à être opérationnelle 15 minutes avant le coup d'envoi.** En cas d'usage d'une feuille de match papier, **les arbitres doivent écrire un rapport circonstancié à la Commission d'Organisation des Compétitions pour expliquer précisément en quoi la F.M.I ne fonctionnait pas.**

Par ailleurs, la Commission rappelle que tout incident survenu dans le cadre d'une rencontre (comme par exemple des insultes proférées entre adversaires ou à l'encontre de spectateurs, invasion de spectateurs sur le terrain, menaces émises par des personnes licenciées pendant ou à l'issue du match) doit faire l'objet d'un rapport circonstancié le plus précis possible de la part de l'arbitre et des Clubs concernés. **La Commission affirme qu'elle prendra toutes les mesures qu'elle jugera nécessaires pour traiter le cas d'un officiel qui viendrait à fermer les yeux sur tout incident qui serait porté à sa connaissance.**

## COURRIERS RECUS

Courriel de **Monsieur ALETTE Gael**, en date du mercredi 23 octobre 2019. La Commission classe l'intéressé en catégorie JAD 3 et le désignera désormais en U14, le samedi après-midi.

Courriel de **Monsieur KADJAM Oussama**, en date du jeudi 24 octobre 2019. La Commission ne peut accéder à sa demande.

Courriel de **Monsieur AZHARI Rida**, en date du vendredi 25 octobre 2019. Pris note, le courriel qui lui a été adressé ne lui était pas destiné.

Courriel de **Madame Natacha HUGEL**, en date du samedi 26 octobre 2019, pris note.

Courriel de **Monsieur OUALI Yacine**, en date du samedi 26 octobre 2019, pris note, la Commission lui demande de saisir ses indisponibilités sur son espace personnel.

Courriel de **Monsieur CORNUAULT Daniel**, en date du lundi 28 octobre 2019, pris note, la Commission a fait le nécessaire.

Courriel de **Monsieur NDJEKOUA SANDJO Jean Thibaut**, en date du lundi 28 octobre 2019. La Commission demande à l'intéressé de lui fournir son adresse.

Courriel de **Monsieur LANIER Jérôme**, en date du lundi 28 octobre 2019. Relatif à son absence au match de Coupe des Yvelines senior opposant le VALLEE 78 F.C au CLAYES SS/BOIS U.S.M. La Commission demande à l'intéressé de lui fournir son adresse. La Commission le convoque pour sa réunion du mercredi 13 novembre à 19h30.

Courriel de **Monsieur BAO Raunald**, en date du mardi 29 octobre 2019. Pris transmis à la Section Désignation.

Courriel de **Monsieur SAIMPAIO**, en date du mardi 29 octobre 2019, pris note, la Commission le demande de saisir ses indisponibilités sur son espace personnel.

Courriel de **Monsieur COULEAUD Stéphane**, en date du mardi 29 octobre 2019. Remerciements.

Courriel de **Monsieur BOUGUETOF Areski**, en date du mardi 29 octobre 2019. L'intéressé sera informé en son temps.

Courriel de **Monsieur ARASH Mortazavi**, en date du mardi 29 octobre 2019, la Commission ne peut accéder à sa demande.

Courriel de **Monsieur LADRAA Amine**, en date du mardi 29 octobre 2019, Remerciements. La Commission le convoque pour sa réunion du mercredi 13 novembre à 19h15.

Courriel de **Monsieur BILLAUD Julien**, en date du mardi 29 octobre 2019, pris note. La Commission l'informe qu'il devra se rendre disponible pour le **samedi 14 décembre 2019**.

Courriel de **Monsieur GUESSOUM Abdelrazak**, en date du mardi 29 octobre 2019, relatif à son absence à la rencontre de Championnat Vétérans D1 opposant MEULAN CN à l'ASM CHAMBOURCY. La Commission convoque l'intéressé pour sa réunion du mercredi 20 novembre.

Courriel de **Monsieur AZHARI Wafy**, en date du mercredi 30 octobre 2019. Pris note. La Commission remercie l'intéressé pour l'envoi des pièces justificatives.

## AUDITIONS D'ARBITRES

✓ Audition de l'officiel absent sur sa rencontre du dimanche 6 octobre 2019 de Championnat senior D3 opposant CHAMBOURCY A.S.M au PECQ U.S. la Commission après avoir entendu l'arbitre dans ses explications décide de rappeler l'officiel au devoir de sa charge et attend que l'intéressé ne lui fournisse une adresse postale dans le District des Yvelines avant de le désigner de nouveau.

✓ Audition d'un arbitre Futsal, en raison de son attitude rapportée par plusieurs commissaires du District des Yvelines et par un observateur en arbitrage spécifique Futsal. Par ces motifs et après en avoir délibéré, La Commission décide de rappeler l'officiel au devoir de sa charge et de sursoir à toute désignation de l'officiel concerné sur les compétitions Futsal.

✓ Audition de Monsieur FOUGERAY Franck en raison de sa situation administrative (indisponibilité annuelle pour arbitrer le lundi et le dimanche). La Commission après avoir entendu Monsieur FOUGERAY, Considérant qu'il ne peut arbitrer que le samedi, ce qui au regard de sa situation administrative n'est pas possible, Considérant que, dans ces conditions, l'intéressé a exprimé sa volonté de mettre un terme à sa pratique de l'arbitrage, La Commission remercie Monsieur FOUGERAY Franck pour les services qu'il a rendus à l'arbitrage yvelinois et le considère comme arbitre démissionnaire. Transmet le délibéré au Club pour information (**VOISINS FC**)

La Commission prend note de l'absence justifiée de **Monsieur GIAT Mimoun** à son audition. Elle le convoque de nouveau pour sa **réunion du 20 novembre 2019 à 19h45** et sursoit à toute désignation le concernant jusqu'à comparution. La Commission entend **Monsieur DELOIRIE Gael**, secrétaire du F.C. MAGNANVILLE dans ses explications.

## GESTION DE L'EFFECTIF

Devant les indisponibilités saisies par **Monsieur ESVELIN Rodolphe**, la Commission demande à l'intéressé d'écrire un courrier officiel justifiant sa demande d'année sabbatique.

La Commission établit la liste des arbitres mis à la disposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage pour ses compétitions de Ligue.



## CONVOCATIONS

La Commission convoque **Monsieur LADRAA Amine** pour sa réunion du **mercredi 13 novembre 2019 à 19h15**, afin de lui donner les recommandations d'usage.

La Commission convoque **Monsieur LANIER Jérôme** pour sa réunion du **mercredi 13 novembre 2019 à 19h30**, pour l'entendre sur son absence au match de Coupe des Yvelines senior opposant le VALLEE 78 F.C au CLAYES SS/BOIS U.S.M.

La Commission convoque **Monsieur GUESSOUM Abdelrazak** pour sa réunion du **mercredi 20 novembre 2019 à 19h15** pour l'entendre sur son absence à la rencontre de Championnat Vétérans D1 opposant MEULAN CN à l'ASM CHAMBOURCY.

Après audition de **Monsieur DELOIRIE Gael**, secrétaire du F.C. MAGNANVILLE en raison de l'attitude rapportée de l'arbitre de la rencontre de vétérans D4 ayant opposé le F.C. MAGNANVILLE à l'ES VAUXOISE, la Commission convoque **MM. GIAT Mimoun et MOHA Oujil** pour sa réunion du **mercredi 20 novembre 2019 à 19h45** pour les entendre dans leurs explications.

## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 4 novembre 2019

**Présents** : MM LOUVEL, INACIO, CORNUAULT, BOIVIN (CD), VI-MONT (Pdt)

**Excusés** : MM NOYELLE, GOMES PEDRO HOUANT, BALTHAM, MOURAUX (CD).

**Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.**

## VERIFICATION DES LICENCES

La Commission a vérifié l'état des licenciés, par rapport aux équipes engagées. Elle contactera directement les clubs concernés

## PLATEAU SPECIFIQUE U6

Nous vous informons de l'ouverture des inscriptions pour le plateau spécifique U6 qui se déroulera le samedi 30 novembre prochain. Les inscriptions étaient possibles jusqu'au dimanche 3 novembre.

Pour voir la liste des inscrits : [Cliquez ici](#)

## PLATEAUX U7

### 2ème phase

Le premier plateau de la 2ème phase qui se déroulera le samedi 16 novembre est désormais disponible : [Cliquez ici](#).

## PLATEAUX U8-U9

### 2ème phase

Le premier plateau de la 2ème phase qui se déroulera le samedi 9 novembre est désormais disponible : [Cliquez ici](#).

### VERSAILLES JUSSIEU AS

Demande du club pour changer de plateau ce samedi 9 novembre et ne pas aller à PORCHEVILLE FC.

**La Commission ne peut accéder à votre demande et essaiera d'être vigilante à l'avenir.**

**Lieux & horaires des plateaux du 09/11 fournis par les clubs**

860 104 : ELANCOURT OSC : Stade André Boniface

## CRITERIUMS U10-U13

Suite à la diffusion des calendriers des Critériums Départementaux U10-U13, nous souhaitons vous rappeler plusieurs informations importantes :

- Dès la 1<sup>ère</sup> journée de ces Critériums, la Feuille de Match Informatisée sera à utiliser. Nous vous demandons de bien vouloir anticiper toute la procédure à mettre en place et notamment, de créer les accès Footclubs permettant d'accéder aux rencontres qui vous concernent. Nous effectuerons plusieurs envois répétitifs afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre de la procédure. **Notez pour information, que les rencontres, n'apparaissent sur la FMI que la semaine qui précède la rencontre et pas avant.**

- La Commission a privilégié le respect des alternances. Par conséquent, il se peut que vous ne jouiez pas contre tous les adversaires de votre poule.

- Vos alternances ont été respectées dans la mesure du possible, en priorisant les clubs ayant fait la demande via la plateforme d'inscriptions en fin de saison dernière. Si nous n'avons pas d'informations vous concernant, nous avons essayé, dans la mesure du possible, d'alterner vos séries d'équipes quand vous en aviez plusieurs. Notez néanmoins, qu'il n'y aura pas d'alternances possibles entre U10-U11 (samedi matin) et U12-U13 (samedi après-midi). En effet, afin de faciliter l'organisation de ces créneaux, nous avons séparé les alternances samedi matin et samedi après-midi.

- Concernant les horaires, voici le rappel de la Commission Football Animation : « **La Commission tient à préciser que l'horaire officiel des rencontres U10-U11 est 11h00. L'horaire de dérogation est**

**12h30. Par conséquent, elle n'accordera pas de dérogation à l'année pour faire jouer vos U10-U11 à 9h30 (sauf impératifs justifiés), elle le fera uniquement avec l'accord des clubs adverses et sans concurrence d'une possibilité d'accueillir un plateau, qui seront prioritaires. Pour rappel, 9h30 est le créneau réservé exclusivement aux plateaux U6 à U9. Vous ne pouvez donc pas justifier une impossibilité d'accueil de plateaux en raison de rencontres U10/U11 ».**

- Toutes les demandes de dérogations sur les horaires prévus à cet effet (12h30 pour les U10-U11 & 16h00 pour les U13) doivent être adressées à la Commission afin qu'elle puisse les valider.

## Courriers

### MAUREPAS AS

Demande du club pour basculer sur le Critérium par année d'âge pour ses équipes 2 & 3 actuellement en sans distinction d'âge.

**Accord de la Commission, vos équipes sont affectées en poules F1 & F2 du Critérium par année d'âge. Les poules C1 & C2 sans distinction d'âge sont modifiées en conséquences.**

### U11 - Poules C1/C2 : ROSNY CSM

Demande du club de Rosny CSM pour faire jouer les matches des poules C1 et C2 sur le terrain synthétique de la butte verte. (Les U10 et U11 par année d'ages se dérouleront au stade Roland Leduc à Rosny) à 9h30.

**Accord de la commission**

## CRITERIUM ESPOIR U12-U13

### Courriers

**U13 Poule D du 14/09/19**

**54376 : HOUILLES AC 1 / SARTROUVILLE FC 1**

La Commission prend note des explications du club de SARTROUVILLE FC et met le dossier en délibéré.

**U13 poule A du 12/10/19.**

**54327 : VERSAILLES FC 2 / VOISINS FC 1**

La Commission sanctionne le club de VERSAILLES 78 FC d'une amende de 20€ pour non production d'un rapport demandé (annexe 2 RS DYF) et met le dossier en délibéré.

## Classements Phase 1

**Les poules et le calendrier de la 2ème phase seront publiés d'ici la fin de semaine.**

## CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

La Commission a procédé au tirage au sort du premier tour des Challenges Plateaux U10-U11 qui se dérouleront le samedi 16 novembre prochain.

Pour les consulter [cliquez ici](#).

## FESTIVAL FOOT U13

La Commission a procédé au tirage au sort du premier tour du Festival Foot U13 qui se déroulera le samedi 9 novembre prochain. L'horaire des plateaux est fixé par défaut à 14h00. Si jamais vous ne pouvez pas recevoir à cet horaire, merci d'en informer le District ainsi et surtout les clubs adverses.

Pour le consulter [cliquez ici](#).

### La Commission a ajouté les équipes suivantes :

ETANG ST NOM ES : + 2 équipes  
ST ARNOULT : + 1 équipe  
CHAVENAY : +1 équipe  
YVELINES US : + 2 équipes

## Courriers

### FF117 : LIMAY ALJ

Demande du club pour jouer ce plateau à 16h00.  
**Accord de la Commission.**

### FF121 : HOUILLES AC

Demande du club pour jouer ce plateau à 16h00.  
**Accord de la Commission.**

### FF136 : HOUILLRAMBOUILLET FC

Demande du club pour jouer ce plateau à 16h00.  
**Accord de la Commission.**

### Lieux & horaires des plateaux fournis par les clubs

FF109 : POISSY AS : 14h00 : Stade du COSEC  
FF111 : MARLY LE ROI US : 14h00 : Stade du Chenil  
FF117 : LIMAY ALJ : 16h00 : Stade des Fosses Rouges  
FF119 : MARLY LE ROI US : 16h00 : Stade du Chenil  
FF121 : HOUILLES AC : 16h00 : Stade Maurice Baquet  
FF136 : RAMBOUILLET FC : 16h00 : Stade du Vieux Moulin

## DECISIONS ADMINISTRATIVES FA

### FEUILLE DE JONGLERIE MANQUANTES

#### U12/U13 ESPOIR

Amende après rappel au club d'accueil : 20€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 12/10/19

#### U12

54536 : MUREAUX OFC 12 / CARRIERES GRE AS 11  
**Aucun point de bonus attribué.**

#### U13

54416 : MUREAUX OFC 1 / CARRIERES GRE AS 1  
**Aucun point de bonus attribué.**

### PLATEAU CRITERIUM ESPOIR U10

Amende après rappel au club d'accueil : 20€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Plateaux du 19/10/19

2 : VERSAILLES 78 FC (MANTOIS 78 FC, GUYANCOURT, POISSY)

## COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du Jeudi 31 Octobre 2019

### Commission restreinte

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## FILLOFOOT

### Samedi 9 novembre 2019

Accueil 9h00, début 9h30

#### Plateau de Poissy

COSEC avenue de la Maladrerie - 78300 POISSY

#### Plateau de Montigny

Stade de la Couldre 4, route de trappes - 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

La répartition des clubs est disponible [ici](#)

## FOOT A 5

Les 3 plateaux de Foot à 5 sont disponibles en cliquant [ici](#)

## SITE D'ACCUEIL

La Commission est à la recherche d'un site d'accueil pour les événements suivants :

👉 Journée « Mesdames Franchissez la Barrière », le 14 mars 2020

👉 Journée du Football Féminin, le 30 mai 2020

**Candidature à transmettre avant le 15 novembre 2019.**

## COUPE DES YVELINES

### SENIORS F A 7

Samedi 23 novembre 2019

Elancourt OSC	–	Rosny s/s CSM
Beynes FC	–	Guyancourt ES
Guerville Arnouville AS	–	Achères CS
Villepreux FC	–	Le Perray ES
Région Houdanaise	–	Vélizy ASC
Voisins FC	–	Bouafle/Flins Entente
Le Pecq US	–	Sartrouville FC
Maurecourt FC	–	Vallée 78 FC

### U15 F A 7

Samedi 7 décembre 2019

Rosny s/s CSM – Elancourt OSC  
Viroflay USM – Achères CS  
Voisins FC – Guyancourt ES  
Rambouillet Y. FC 2 – Buc AO  
Région Houdanaise FC – Guerville Arnouville AS  
Magny 78 FC – Houilles AC  
Verneuil us – Rambouillet Y. FC 1  
*Exempt : Carrières s/s US*

## FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

### 1ER RAPPEL

#### U13F

22082756 Mureaux OFC / Carrières s/Seine US

## COUPE DES YVELINES FUTSAL

Les clubs peuvent s'inscrire jusqu'au 20 novembre 2019.

La Commission est à la recherche de gymnases afin d'organiser la Coupe des Yvelines Futsal (U13 F à Séniors F) et des plateaux U11 F et Fillofoot.

## FORMATION

### ANIMATRICE FEDERALE DE FOOTBALL

Nous vous proposons un module complémentaire d'**Animatrice Fédérale de Football**, le **samedi 7 décembre 2019**.

Ce module a une **durée de 6h** (9h30 à 12h30 & 14h00 à 17h00).

Cette session est ouverte aux licencié(e)s Filles et Garçons âgé(e)s de 18 ans révolu.

Coût : 60 €. Un bon formation FFF de 25 € permet d'obtenir une réduction.

À l'issue de la formation, le District rembourse la totalité des frais de formation pour les féminines sous réserve de fournir le « bon formation ».

Pour vous inscrire à ce module, **Cliquez sur le lien suivant** ou

Rendez-vous sur notre site Internet à l'onglet « FORMATIONS - INSCRIPTIONS EDUCATEURS », et dans la rubrique « CERTIFICATS DE SPÉCIALISTES - ATTESTATIONS COMPLÉMENTAIRES »

### CERTIFICAT FÉDÉRAL FOOTBALL 1ER NIVEAU MODULE U9 FÉMININ

Ce module est spécifiquement dédié aux femmes majeures qui encadrent une équipe féminine (ou masculine). Il se déroulera le **samedi 18 & 25 janvier 2020** dans un club support intéressé pour former ses encadrantes dirigeantes. La **durée** de ce module est de **2x8h** (8h30 à 12h30 & 14h00 à 19h00).

Coût : 120 €. Un bon formation FFF de 25 € permet d'obtenir une réduction.

À l'issue de la formation, le District rembourse la totalité des frais de formation pour les féminines sous réserve de fournir le « bon formation ».

Les modalités d'inscription sont identiques au module complémentaire précédent (**Cliquez sur le lien suivant**).

Si un club est intéressé par l'accueil de ce module de formation, **contacter le Département Technique du D.Y.F. au 01 80 92 80 29 ou envoyer un courriel**. Kevin se fera un plaisir de vous donner le cahier des charges inhérent à ce Module U9 féminin.

La participation à ces stages permet d'obtenir une attestation de formation, document indispensable pour la souscription d'une Licence « Animatrice ».

Lien : <https://dyf78.fff.fr/inscriptions-formations/>

## COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion du 28/10/2019

**Présents** : MM. LEDUC J-P (Président), VESQUES J. (Représentant du comité directeur), PANARIELLO R, JOUBERT L

**Excusés** : MME PASIERB N., VESQUES J., PANARIELLO A., .. LETOUZEY P. (Représentant de la CDA), FAURE G, BERG F, RUBANY JM

**LA COUPE DES YVELINES ÉTANT UNE COMPÉTITION OFFICIELLE, LES CLUBS DOIVENT PRÉSENTER LEURS LICENCES SUR L'APPLICATION FOOTCLUBS COMPAGNON OU LE LISTING DES LICENCIÉS IMPRIMÉ PAR LE CLUB SUR PAPIER LIBRE.**

**LES PROTÈGES TIBIAS SONT OBLIGATOIRES POUR LES CLUBS QUI ONT 2 ÉQUIPES ENGAGÉES SUR UN MEME PLATEAU, MERCI DE PRÉVOIR DEUX COULEURS DE MAILLOTS DIFFÉRENTES.**

### FORFAIT COUPES DES YVELINES FUTSAL PLATEAU QUALIFICATION

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	50,00 €
Non Avisé	100,00 €
Forfait en cours de plateau	150,00 €

### CRITERIUM FUTSAL U12-U13

La commission est à la recherche d'équipes pour organiser le critérium FUTSAL U12-U13 ainsi que des créneaux de gymnases. Vous pouvez vous inscrire dès maintenant à raison de 2 équipes maximum par club.

### COUPE DES YVELINES FUTSAL

La commission est à la recherche de créneaux de gymnases  
Forfait NA : CELLOIS CS / CROISSY US

### Point des engagements

U12 : 24/40  
U13 : 35/64  
U14 : 30/40  
U16 : 26/32

La date limite d'engagement est repoussée au 8 novembre 2019 12H00.

## FORMATION

### CERTIFICAT FEDERAL FUTSAL BASE MODULE INITIATION (Découverte)

Ce module est spécifiquement dédié aux hommes et femmes majeurs qui encadrent une équipe (féminine ou masculine) Futsal. Il se déroulera les **samedi 21 & dimanche 22 décembre 2019** (lieu restant à confirmer). La **durée** de ce module est de **16h (2 x 8h : 8h30 à 12h30 & 14h00 à 19h00)**.

Coût : 120 €. Un bon formation FFF de 25 € permet d'obtenir une réduction (dans la limite du quota accordé à chaque district, sous condition de participation effective).

À l'issue de la formation, le District rembourse la totalité des frais de formation pour les féminines sous condition de participation effective.

Les modalités d'inscription sont identiques au module complémentaire précédent. Pour vous inscrire, [cliquez ici](#).

## COMITE D'APPEL CHARGE DES AFFAIRES COURANTES

Réunion du 4 novembre 2019

**Président** : M. G. BEAUBIAT

**Secrétaire** : Mme J. JOURDAN

**Présent** : M. P. GUILLEBAUX

Les décisions du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District sont, sauf lorsqu'elles sont rendues en dernier ressort, susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

### FOOTBALL D'ANIMATION

Critérium U 12/U13

Appel de l'US CHANTELOUP LES VIGNES d'une décision de la Commission du FOOTBALL D'ANIMATION du 14/10/2019, qui, ayant constaté une nouvelle infraction concernant l'absence d'un éducateur suffisamment diplômé sur les rencontres le 12/10/2019, la commission, en application du règlement, a décidé d'exclure du critérium Espoir U12/U13 les équipes du club de US CHANTELOUP LES VIGNES pour les rebasculer sur le critérium par année d'âge

Le Comité,  
Pris connaissance de l'appel,  
Jugeant en appel,

Considérant qu'il résulte de l'article 31-1 du Règlement Sportif du District : APPELS DEVANT LE COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES DU DISTRICT

Les décisions prononcées dans le cadre d'une procédure réglementaire par une Commission du District peuvent être frappées d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, par toute personne directement intéressée, au plus tard dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (Par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée:

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception);
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal numérique «Yvelines Football» sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs.

Considérant que la publication de la décision sur le journal numérique « Yvelines Football » sur le site Internet officiel du District a été faite le 15-10-2019 (Yvelines Football N°1627)

Considérant que **l'USCHANTELOUP LES VIGNES** a interjeté appel par courriel le 29 octobre 2019 à 9h23

Considérant que le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée n'a pas été respecté.

Par ces motifs,  
**DIT L'APPEL de l'USCHANTELOUP LES VIGNES IRRECEVABLE.**

**Débit 64 € à l'USCHANTELOUP LES VIGNES**

Transmet le dossier à la Commission Football Animation.

## COMITÉ DE DIRECTION

Réunion du mercredi 16 octobre 2019

**Présidence :** M. Jean-Pierre MEURILLON

**Présents :** Mmes Sandrine SANCHEZ, Josiane JOURDAN, MM. Pierre GUILLEBAUX, Guy BEAUBIAT, Gérard DACHEUX, Jean-Luc BOIVIN, Yves AVOIRTE, Jean-Loup LEPLAT, Thierry MOURAUX, Ali SAHAL, Jean VESQUES,

**Assistent :** M. William MARISSAL, Directeur, M. Brice PARINET, Président de la Commission de District de l'Arbitrage

**Excusés :** Mmes Valérie TARDIVEL, Fatna JDAINI, MM. Laurent HOUIN, Mustapha JINAMI, Dr Pascal MAILLE M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental

\*\*\*\*\*

**La séance est ouverte à 18 h 30**

\*\*\*\*\*

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président Jean-Pierre MEURILLON évoque le **décès d'Annie BOIVIN, épouse de Jean-Luc BOIVIN, Secrétaire Général du District.**

Il rappelle qu'Annie a œuvré durant de très nombreuses années en faveur des clubs et des licenciés Yvelinois, au sein de la Commission du Football d'Animation au service de nos plus petits, ainsi qu'à la Commission de Discipline en qualité de Secrétaire. Elle fut également Secrétaire de la section des Yvelines de l'Union Nationale des Arbitres (U.N.A.F. 78).

Ses obsèques se sont déroulées le vendredi 11/10, à PLAISIR, où étaient présents de nombreux membres de la famille du Football.

Les membres du Comité de Direction tiennent à exprimer à Jean-Luc BOIVIN **leurs très sincères condoléances** pour le décès d'Annie et à l'assurer, ainsi qu'Amélie et Aline, leurs filles, de toute leur sympathie et de toute leur amitié en ce moment très difficile.

### 1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 4/9/2019

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 4/9/2019 a été envoyé aux membres du Comité de Direction le 19/9, pour observations éventuelles.

Il a été publié dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1624 du 24/9/2019.

Il est **adopté à l'unanimité.**

### 2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction est informé, notamment, des événements suivants :

- ✓ le 6/9, au siège de la Ligue : **Réunion de début de saison de la Commission Régionale de Gestion et de Formation des Délégués**
- ✓ le 7/9, au siège du District : **Forum du District**
- ✓ le 7/9 : **Inauguration du gymnase Marcel Villeneuve, au PECQ**
- ✓ le 9/9, au siège du District : **Réunion des Présidents et Vice-Présidents de Commissions**
- ✓ le 9/9 : **Inauguration du Pôle Familial, Ludique et Sportif au complexe Firmin Riffaud, à MAGNANVILLE**
- ✓ le 10/9, au Stade de France : **Match FRANCE / ANDORRE, qualificatif pour l'Euro 2020**

A noter que pour cette rencontre, chaque club affilié à la F.F.F. pouvait demander à obtenir 2 invitations.

- ✓ le 10/9, au siège du District : **Réunion avec les clubs de Football Féminin du District**
- ✓ les 11,18 et 25/9, au siège du District : **Réunions de présentation des modifications aux Lois du jeu, accompagnées de vidéos explicatives**
- ✓ le 12 et 19/9, au siège du District : **Formation à l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée**
- ✓ les 13 et 14/9, à MARSEILLE : **Congrès de l'Association Nationale des Présidents de District de Football**
- ✓ le 14/9, au siège du District : **Réunion des Délégués du District**
- ✓ le 16/9, au siège du District : **Rentrée des Commissaires**
- ✓ le 20/9, au siège de la F.F.F. : **Rendez-vous avec Mme Florence HARDOUIN, Directrice Générale de la F.F.F., à propos des conditions d'utilisation, par le District, des installations du Centre National du Football à CLAIREFONTAINE (cf. le point N° 6 ci-après)**
- ✓ le 22/9, au siège du District, puis lors d'une rencontre : **Stage des Observateurs en Arbitrage**
- ✓ le 23/9, au siège du District de Seine-et-Marne, à MONTRY : **Réunion des Présidents de District Franciliens**



✓ le 28/9, au stade Bernard Giroux, à PLAISIR : **Cinquantenaire du F.O. PLAISIROIS**

✓ les 28 et 29/9 : **Qualification pour le 5<sup>ème</sup> Tour de la Coupe de France du HOUILLES A.C.** (R 2), de l'**A.S. CHATOU** (R 1), du **F.C. VERSAILLES 78** (N 3) et de l'**A.S. POISSY** (N 2), qui ont éliminé, respectivement l'**A.S. BALLAINVILLIERS** (D 3), l'**E.S. PETITS ANGES 7<sup>ème</sup>** (D 4), le **C.O. VINCENNOIS** (R 1) et l'**O.F.C. PANTIN** (R 3)

Le résultat des rencontres du 5<sup>ème</sup> Tour qui se sont déroulées les 12 et 13/10 :

HOUILLES A.C. (R 2) / O. ADAMOIS (R 2)  
A.S. CHATOU (R 1) / C.S. MEAUX (R 1)  
F.C. COURCOURONNES (R 2) / F.C. VERSAILLES 78 (N 3)  
OL. NOISY-LE-SEC B. 93 (R 1) / A.S. POISSY (N 2)

Le F.C. VERSAILLES 78 (N 3) est le seul club Yvelinois à s'être qualifié pour le 6<sup>ème</sup> tour, dont les rencontres se dérouleront le dimanche 27/10 et pour lequel le F.C. VERSAILLES 78 se déplacera à l'**E.S. VIRY-CHATILLON** (R 1)

✓ le 28 et 29/9 et le 5/10, au siège du District : **1<sup>ère</sup> session de formation d'Arbitres à 11**

✓ le 1<sup>er</sup>/10 : Réunion Président de Ligue / Présidents de District, avec une **intervention de la Directrice de l'Institut de Formation du Football (I.F.F.)** et du **Directeur de la Ligue du Football Amateur (L.F.A.)**

✓ le 7/10 : **Comité de Direction de la Ligue**

✓ le 9/10, à TRAPPES : **Rassemblement du Football Féminin avec l'Union Nationale du Sport Scolaire des Yvelines (U.N.S.S. 78)**

95 joueuses étaient présentes (ainsi que 75 joueuses au même rassemblement organisé à MANTES)

✓ le 9/10, à TRAPPES : **Signature de la convention Education Nationale / U.N.S.S. 78 / District des Yvelines**, en vue de favoriser, notamment dans le cadre de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive, la pratique de l'**activité « Football » dans les Etablissements scolaires du 2nd degré**, sur le territoire des Yvelines

✓ les 12 et 13/10, à CLAIREFONTAINE : **Opération « Week-end Bénévoles à Clairefontaine », au profit de 6 bénévoles des clubs Yvelinois** (Bénévoles licenciés Dirigeants, comptant moins de 5 ans d'ancienneté et âgés au minimum de 18 ans)

✓ le 12/10, au siège du District : Formation sur le thème du **« Trésorier de club »**

✓ le 12/10 : **Inauguration du terrain synthétique André ROBLES au stade Louis Raffégeau, au PECQ**

✓ le 13/10 : **Inauguration de la Plaine de jeu de Campus, au Domaine de Morfondé, à VILLEPARISIS, dans le cadre du Centenaire du Football Francilien**

+ Remise des dotations au titre :  
- des Labels des Ecoles Féminines de Football  
- des Labels Jeunes Futsal  
- de l'opération « Foot Féminin, c'est déjà un but »  
- de l'opération « Top Futsal »  
- de l'opération « Solidarité Clubs »

✓ Sessions de formation organisées par Profession Sport et Vie Associative 78 :

. le 24/9, à TRAPPES, sur le thème : « **L'association et la fonction d'employeur** »

. les 4 et 11/10, à TRAPPES, sur le thème : « **L'essentiel de la comptabilité** »

### 3 / LE PROJET DE SUPPRESSION DU CERTIFICAT MEDICAL POUR LA LICENCE DES JOUEURS MINEURS

Il est communiquée aux membres du Comité de Direction une information sur une disposition prévue par le projet de **Loi de financement de la sécurité sociale pour 2020** (source : Dossier de presse) :

« **Simplifier l'accès à la pratique sportive pour les mineurs**

*Afin de favoriser le développement de l'activité sportive, le projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2020 prévoit de simplifier le cadre légal des certificats médicaux de non contre-indication à la pratique sportive pour les mineurs et pour les disciplines sportives sans contraintes particulières.*

*Les 20 consultations obligatoires prévues depuis 2019 dans le parcours de santé et de prévention des nourrissons et des enfants jusqu'à l'âge de 18 ans permettront désormais l'examen régulier par le médecin de l'aptitude des enfants à la pratique sportive.*

*Pour cette tranche d'âge, l'obligation de production d'un certificat médical pour l'obtention d'une licence sportive sera donc supprimée, et remplacée par une déclaration remplie par le représentant légal, permettant de s'assurer que les jeunes ont bien vu un médecin, notamment dans le cadre de ces examens, dans les mêmes garanties que celles exigées actuellement.*

*Sans revenir sur l'importance d'un suivi médical pour évaluer l'aptitude des enfants à la pratique sportive, cette mesure de simplification, qui concerne plus de 6 millions de mineurs licenciés dans des clubs et/ou fédérations sportives, permettra également de libérer du temps médical.*

La Ministre des sports, Mme Roxana MARACINEANU, estime que « **cette évolution réglementaire est une excellente nouvelle**

car elle va lever un frein à la pratique du sport dans le cadre d'un club. Elle va également simplifier la vie des familles et des associations. »

Il est annoncé que 6 millions de consultations pourraient ainsi être évitées et qu'il est estimé que cela générerait 30 millions d'euros d'économies...

A suivre dans les prochaines semaines, le projet de Loi devant être examiné par le Parlement à compter du 21/10/2019.

### 4 / NOMINATIONS DES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2019 / 2020

Le Comité procède aux nominations suivantes :

#### ➤ COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

M. Jean-Michel BERLY

#### ➤ COMMISSION TECHNIQUE

M. Hicham BOUACHA

#### ➤ COMMISSION VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

M. Léandre PAINDEPICE

#### ➤ COMMISSION DE DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE

M. Frédéric GOBIN

#### ➤ COMMISSION DU FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE

**M. Jean-Denis POITOU, Président**

Mme Stéphanie PLET, Vice-Présidente

M. Philippe LEVARDON

M. Lotfi AOUADHI

M. Corentin GRES

Mme Chloé LANDES

M. Mathias LEFEBVRE

M. Thomas LEYSSALES

M. Matthieu MERLE

M. Julien VERRIEST

M. Alexis TZELVELIS

M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental

M. Franck BARDET, C.T.D. D.A.P.

Mme Sandrine SANCHEZ, Représentante du Bureau du Comité de Direction

M. Brice PARINET, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

## DELEGUES

M. Jamal CHAOUH  
M. Frédéric GOBIN  
M. Didier GUICHETEAU

Par ailleurs, le Comité a acté la démission, fin juin 2019, de M. Cédric DENIS, qui était, saison 2018 / 2019, membre associé de la Commission de District de l'Arbitrage et officiait en qualité d'Observateur en Arbitrage.

## 5 / LE CHAMPIONNAT U 20 DU DISTRICT

Il est tout d'abord rappelé que le District avait, lors de la rencontre Comité de Direction / Présidents des clubs Yvelinois du 12/1/2019, à CLAIREFONTAINE, consulté l'ensemble des clubs Yvelinois sur leur position quant à la création, par le District, d'un Championnat U 19 / U 20 à compter de la saison 2019 / 2020.

Le Comité de Direction a ensuite décidé, dès le 30/1, de **procéder à ce sujet à une consultation des clubs Yvelinois directement concernés**, dans le but de déterminer quelle devrait être l'offre de pratique que le District pourrait leur proposer.

La consultation a été réalisée par le District auprès des 52 clubs Yvelinois concernés, 37 clubs ont répondu, ce qui avait conduit à constater que **15 clubs avaient l'intention, si ce Championnat** était créé en District, d'y engager 1 équipe.

Le Comité de Direction a donc officiellement décidé, lors de sa réunion du 13/3, la création, dès la saison 2019 / 2020, de ce Championnat U 20 dans lequel pouvaient s'engager tous les clubs qui le souhaitent.

Il appartenait ensuite aux clubs intéressés de procéder à l'engagement de leur équipe dans ce nouveau Championnat.

Il se trouve toutefois que **ne se sont effectivement engagées que 6 équipes** et une organisation commune avec un ou deux Districts limitrophes ne s'étant pas avérée possible, il a été envisagé d'organiser ce Championnat dans les Yvelines, mais sous une forme adaptée (avec 2 rencontres Aller et 2 rencontres Retour), soit un total de 20 matches.

La question restait qu'en principe, les règles applicables en Championnat Départemental 1 doivent être identiques dans tous les Districts car il convient bien sûr que les conditions d'accession en Championnat de Ligue soient homogènes.

C'est pour cette raison que le Président du District a évoqué la question lors de la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 2/9, la question restant de savoir comment pourrait intervenir l'accession en Championnat de Ligue à l'issue de la saison.

Malheureusement, sur les six clubs qui s'étaient engagés, 4 se sont successivement désengagés et seuls deux clubs (le F.C. AUBERGENVILLE et le STADE GARGENVILLE) ont maintenu

leur engagement dans ce Championnat.

L'impossibilité devant laquelle s'est trouvé le District d'organiser effectivement ce Championnat U 20 s'est révélée très tardivement et elle a une conséquence directe pour ces deux clubs, qui comptaient sur cette équipe pour satisfaire à leurs obligations d'engagement d'équipes de jeunes, comme la possibilité en avait été officiellement annoncée.

Ces deux clubs se sont ainsi trouvés devant une situation imprévisible, irrésistible et extérieure, tous qualificatifs qui caractérisent **la notion de force majeure**, dont la survenance est, juridiquement, une cause d'irresponsabilité.

Sur la proposition du Bureau, le Comité de Direction décide donc (abstentions de Mme Josiane JOURDAN et de M. Yves AVOIRTE) que l'équipe que ces deux clubs avaient engagée pour la saison 2019 / 2020 dans le Championnat U 20 du District sera **considérée, pour ladite saison, comme concourant à la satisfaction de leurs obligations en matière d'équipes de jeunes** dès lors qu'ils disposaient bien - ce qui a été vérifié - d'un nombre suffisant de licenciés des catégories concernées pour faire disputer leurs rencontres dudit Championnat U 20.

## 6 / LA JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS 2020

La Journée Nationale des Débutants 2020 était prévue par le District les 27 et 28/6/2020.

Mais le District a été informé, le 9/9 que le Centre National du Football (C.N.F.) serait probablement Camp de base de l'Equipe de France pour l'Euro 2020, ce qui ne pourra toutefois être confirmé que courant janvier 2020.

Si c'est le cas, l'accueil de la Journée Nationale des Débutants ne sera possible que sur des dates où l'Equipe de France ne sera pas présente à CLAIREFONTAINE, dates qui sont aujourd'hui inconnues.

Il a donc été indiqué au District qu'il était **prudent d'envisager que la Journée Nationale des Débutants ne puisse pas se dérouler à CLAIREFONTAINE.**

En conséquence, des contacts ont été noués avec l'A.S. MAUREPAS pour que la manifestation puisse se dérouler à MAUREPAS, où une date s'avère envisageable la semaine précédente.

Par ailleurs, le Président Jean-Pierre MEURILLON évoque sa **rencontre, le 20/9**, au siège de la Fédération, **avec la Directrice Générale de la F.F.F. et le Directeur du C.N.F.** sur les conditions d'utilisation, par le District, des installations du C.N.F..

Il a été souligné, par le C.N.F. que :

- il devait répondre à 4 missions essentielles : le Haut Niveau, la Formation, la recherche et le développement, l'accueil

- le taux d'occupation de ses installations avoisine 80 % tout au long de l'année et les sélections nationales, les événements de la F.F.F. et les stages des Arbitres et les formations de l'Institut de Formation du Football bénéficient d'une priorité de réservation et sont ensuite traitées les demandes de clients sensibles et/ou récurrents dont font partie celles du District,

- compte tenu des investissements réalisés ces dernières années, il a été nécessaire d'ajuster la politique tarifaire de manière cohérente et mesurée,

- le District bénéficie d'avantages commerciaux et d'un soutien significatif dans l'organisation de la Journée Nationale des Débutants,

- les 14 événements organisés par le District au C.N.F. lors de la saison 2018 / 2019 représentaient une valeur H.T. de 60 694,15 €, qui n'a donné lieu qu'à une facturation de 39 384,21 €, ce qui correspond globalement à une remise de 35 %,

- le District est considéré comme un « client » particulier du C.N.F. et bénéficie ainsi d'une grille tarifaire spécifique.

Il s'avère toutefois que les tarifs deviennent **trop élevés pour une structure comme le District.**

Ainsi, par exemple, pour la journée de début de saison des Arbitres, le coût global est passé (déjeuner au self compris), de 3 893,40 € en 2018 à 4 930,20 € en 2019.

Il a été indiqué que désormais, serait appliquée une remise unique de 10 %, la Journée Nationale des Débutants bénéficiant toutefois, de son côté, de 80 % de remise, via notamment des gratuités (préparation terrains et nettoyage, sonorisation, mise à disposition de « golfettes », salles, mise à disposition structure et mobilier, frais de coordination, ...).

On notera que le coût H.T. de la J.N.D. a été le suivant lors des dernières saisons :

	coût théorique	remise	coût réalisé
Saison 2016 / 2017 (1 jour)	18 818 €	87 %	2 468 €
Saison 2017 / 2018 (1 jour)	19 675 €	80 %	3 325 €
Saison 2018 / 2019 (2 jours)	29 951 €	65 %	10 401 €

Le District renouvelle son souhait que, chaque fois que cela sera possible, la Journée Nationale des Débutants puisse se dérouler à CLAIREFONTAINE.

Mais pour les autres actions, il apparaît clairement que le niveau des tarifs qui lui sont appliqués devient, même après application d'une réduction de 10 %, très difficile à supporter.

Une réflexion est donc actuellement menée pour faire face à cette situation.

## 7 / LA TECHNIQUE

↳ **LES ACTIONS TECHNIQUES DU DISTRICT** (Formations, Détections / sélections, Développement des pratiques)

En l'absence de M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental, M. Gérard DACHEUX fait un **point sur les diverses formations techniques** organisées par le District et **les opérations de détections / sélections**.

### I - FORMATIONS

✓ **Certification C.F.F. 1, C.F.F. 2 et C.F.F. 3, le 28/9, à SARTROUVILLE**

17 candidats inscrits, 17 présents  
3 reçus / 5 au C.F.F.1 - 7 reçus / 7 au C.F.F.2 - 3 reçus / 5 au C.F.F.3

#### **Formations à venir (inscriptions closes) :**

✓ **C.F.F.1 - module U 9 mineurs, les 24 et 25/10, à PLAISIR :**

16 candidats inscrits

✓ **C.F.F.2 - module U 15, les 24 et 25/10/2019 à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :**

18 candidats inscrits (complet)

✓ **C.F.F.2 - module U 13, les 28 et 29/10/2019 à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :**

18 candidats inscrits (complet)

✓ **C.F.F.1 - module U 9 & U 11, du 28 au 31/10/2019 à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :**

18 candidats inscrits (complet)

✓ **Réunion des Référents/Responsables Techniques des clubs :**

Le lundi 4/11, au siège du District, de 19 h 30 à 21 h 30

### II - PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détections / Sélections)

✓ **U 16 G (nés en 2004)**

1<sup>ers</sup> tours de détection : le 18/9 à FONTENAY-LE-FLEURY  
Match de préparation : le 9/10, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

#### **À venir :**

Interdistricts : le 30/10/2019, à MORFONDE.

✓ **U 15 G (nés en 2005)**

1<sup>ers</sup> tours de détection : le 25/9, à MEZIERES-SUR-SEINE et le 2/10, à ECQUEVILLY et VELIZY-VILLACOUBLAY  
Finale Départementale : le 16/10, à ORGEVAL  
Participants : 36 présents, 14 clubs représentés

#### **À venir :**

2 journées de stage de Perfectionnement : les 26/10 et 3/11, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX  
(28, puis 18 joueurs)

✓ **U 15 F (nées en 2005)**

Détection le 6/10, à ELANCOURT

#### **À venir :**

1 stage de perfectionnement le 2/11 à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX  
26 joueuses, 10 clubs représentés.

✓ **U 13 G (nés en 2007)**

#### **À venir :**

1<sup>ers</sup> tours de détection : les 21, 22 et 23/10, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX  
Inscription : 241 joueurs, 41 clubs représentés

2<sup>èmes</sup> tours les 13, 20 et 27/11.

Finale départementale : le samedi 14 /12, au C.N.F. à CLAIREFONTAINE  
(60 joueurs) pour sélectionner les 40 joueurs qui seront présentés au concours d'entrée du Pôle Espoirs I.N.F. à CLAIREFONTAINE

✓ **U 12 F & U 13 F (nées en 2008 & 2007)**

#### **À venir :**

1<sup>er</sup> tour de détection : le samedi 9/11 (lieu en attente de confirmation)  
Finale Départementale : le 1/12, aux CLAYES-SOUS-BOIS (à confirmer).

✓ **Détection Gardiens de But U 13 G (nés en 2006)**

#### **À venir :**

1<sup>er</sup> tour de détection, le lundi 11/11 (lieu en attente de confirmation),  
2<sup>ème</sup> tour de détection, le dimanche 1/12

## III - DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES

✓ **Le « Label Jeunes » et le Label des Ecoles Féminines de Football :**

Les dotations attribuées aux clubs lauréats du « Label Jeunes » de la saison écoulée n'ont, à ce jour, pas encore été livrées au District. Les remises seront programmées au sein de chacun des clubs concernés.

Les dotations attribuées aux clubs lauréats du Label des Ecoles Féminines de Football de la saison écoulée leur ont été remises le 13/10, à MORFONDE.

La campagne 2019 / 2020 du « Label Jeunes », du Label des Ecoles Féminines de Football et du Label Jeunes Futsal n'est pas à ce jour encore officiellement lancée.

Le logiciel de candidature et d'autodiagnostic mis à jour par la F.F.F. est en phase de finalisation.

Dans le cadre du Label Club, pour les clubs évoluant au niveau national la saison passée, le « Label Jeunes » niveau Elite est requis, avec l'obligation pour ces clubs de valider chaque saison les critères incontournables du Label. Le F.C. PARIS SAINT-GERMAIN, (L 1), le F.C. MANTOIS 78 (N 2), l'A.S. POISSY (N 2), le F.C. VERSAILLES 78 (N 3) et l'O.F.C. LES MUREAUX (N 3) doivent déposer leur candidature **pour le 31/10 au plus tard**, via Footclubs (date initialement prévue mais restant à confirmer).

Pour les autres clubs de niveau régional et départemental, **la date butoir** de dépôt (via Footclubs) des dossiers de candidature est fixée au **31/1/2020**.

Tous les clubs ont bien évidemment toujours **la possibilité d'effectuer l'autodiagnostic** de leur structure afin d'évaluer leur capacité à obtenir la labellisation.

7 clubs labellisés « Label Jeunes » pour les saisons 2017 / 2020 remettent en jeu leur labellisation cette saison (le F.C. MANTOIS 78, l'A.S. POISSY, le VOISINS F.C., le S.F.C. BAILLY-NOISY, l'U.S. CARRIERES-SUR-SEINE, l'O.S.C. ELANCOURT et l'U.S. MONTESSON).

Une réunion de présentation des évolutions apportées au dispositif cette saison sera programmée en novembre au siège du District.

✓ **Le Programme Educatif Fédéral (P.E.F.) :**

57 clubs se sont inscrits depuis le lancement de l'opération, voici maintenant 5 saisons.

Les 5 nouveaux clubs qui se sont engagés en ce début de saison seront conviés prochainement en novembre, afin de présenter les modalités de leur engagement dans ce dispositif et de récupérer leur dotation F.F.F..

Les clubs inscrits précédemment pourront également, s'ils le souhaitent, y être associés afin de faire part de leurs modalités d'implication dans le dispositif.

✓ **Le Football en Milieu Scolaire (F.M.S.) :**

Au niveau des Collèges/Lycées :

Une 1<sup>ère</sup> réunion de la Commission F.M.S. a été programmée le lundi 14/10, au siège du District (présentation des orientations pour l'année scolaire et notamment des modalités de déroulement du dispositif « La Quinzaine du Foot », destiné aux classes de 6<sup>ème</sup> à Terminale).

Est intervenue le 9/10, à TRAPPES, la signature d'une convention de partenariat tripartite entre la Direction Académique des Services de l'Education Nationale des Yvelines (D.A.S.E.N. 78), l'Union Nationale du Sport Scolaire des Yvelines (U.N.S.S. 78) et le District.

Au niveau des Ecoles Élémentaires :

1<sup>ère</sup> réunion de la Commission mixte départementale « Foot à l'Ecole » : les 10 et 16/10, au siège du District, avec la présentation des orientations pour l'année scolaire et notamment les modalités de déroulement du dispositif « Foot à l'Ecole », destiné aux classes de C.E.1 à C.M. 2.

↳ **LE REGLEMENT DES CERTIFICATS FEDERAUX DE FOOTBALL (C.F.F.) POUR LA SAISON 2019 / 2020**

L'Institut de Formation du Football (I.F.F.) a publié le Règlement des C.F.F. pour la saison 2019 / 2020, qui a été transmis aux Districts le 26/9, accompagné de quelques précisions apportées par la Ligue.

Le District appliquera bien évidemment les règles qui y sont édictées.

↳ **LES TARIFS DES FORMATIONS**

L'Institut de Formation du Football a fixé les tarifs des formations techniques, étant noté que les frais d'hébergement et de restauration, le cas échéant, sont à la discrétion des centres de gestion.

L'attention du District a été appelée sur le caractère obligatoire de cette nouvelle tarification, dont l'application conditionne le recours aux Bons Formation.

↳ **LES CONDITIONS DU RECOURS INDEMNISE AUX MEMBRES DE LA COMMISSION TECHNIQUE**

Il est rappelé qu'à plusieurs reprises, ont été évoquées, par le Comité de Direction, les conditions dans lesquelles il était envisagé de renforcer l'équipe technique du District.

La F.F.F. avait décidé de financer, avec les retombées financières de l'augmentation du tarif des licences (+ 1 € par licence), la création d'un certain nombre de postes de techniciens et de Conseillers Techniques en Arbitrage (en l'occurrence, 45 postes de Conseillers Techniques ou

C.T.A. supplémentaires).  
Pour la Ligue de Paris-Ile de France, la possibilité était de 7 postes de technicien et 2 postes de C.T.A..

L'aide de la F.F.F. est de 20 000 € par an et elle sera pérenne et non pas temporaire et dégressive.

Le District avait très vite fait savoir à la Ligue qu'il était candidat pour **pouvoir recruter, dans ces conditions, un Conseiller Technique « Développement et Animation des Pratiques ».**

Ce recrutement est intervenu avec effet du 1<sup>er</sup>/11/2018.

Par ailleurs, les 2 Educateurs Départementaux qui travaillaient 24 H / semaine sont **passés à 35 H / semaine**, dans la perspective d'un recours aux membres de la Commission Technique du District qui allait devenir tout à fait marginal, ce dont le Président de la Commission Technique avait été informé.

Le volume horaire de travail des techniciens a donc évolué comme suit :

● **Antérieurement :**

2 Educateurs Départementaux	24 H/semaine :	1 102 h
		1 102 h
F. BARDET		1 607 h
		<b>= 3 811 h</b>

Membres de la Commission Technique		898 h
(saison 2018 / 2019)		
		<b>= 4 709 h</b>

● **Désormais :**

2 Educateurs Départementaux	35 H/semaine :	1 607 h
(+ 505 h)		1 607 h
(+ 505 h)		1 607 h
F. BARDET		1 607 h
Nouveau C.T.D. D.A.P.		1 607 h
(+ 1 607 h)		<b>= 6 428 h</b>
		(+ 2 617 h, soit + 68,67 %)

Du fait de l'augmentation très significative du volume horaire des techniciens salariés du District, le recours aux membres de la Commission Technique n'interviendra désormais de façon indemnisée que dans les cas suivants :

. **les certifications**, où le nombre de personnes devant être présentes en même temps le rend nécessaire, étant souligné en outre que les membres du jury ne peuvent pas être les formateurs ayant

animé les modules du C.F.F. concerné,  
. **les sélections féminines**, dès lors que le District souhaite que leur encadrement soit féminin mais ne dispose d'aucune technicienne salariée,

. **les formations Gardiens de but**, pour lesquelles le District ne dispose pas, parmi ses salariés, de la ressource nécessaire,

. **les formations Futsal**, pour la même raison,

. **les cas exceptionnels** (par exemples, absences ou congés du personnel, respect des limites applicables en matière de temps de travail, ...).

Comme cela a été indiqué aux membres de la Commission Technique lors de leur réunion du 16/9, ils sont bien sûr les bienvenus, s'ils le souhaitent, pour participer aux diverses actions techniques du District, mais ils interviendront alors dans un cadre bénévole et non en qualité de salariés.

M. Gérard DACHEUX souligne l'intérêt, pour la qualité de la formation, que les formateurs soient, autant que possible, les mêmes pour les 2 modules d'un même C.F.F..

De son côté, M. Ali SAHALI souligne la qualité des Educateurs qui composent la Commission Technique et regrette que le District fasse désormais moins appel à eux qu'auparavant.

**8 / L'ARBITRAGE**

M. Brice PARINET, son Président, fait le point de l'activité de la Commission de District de l'Arbitrage (C.D.A.) depuis le début de la saison ;

● **Les modifications aux Lois du jeu**

Il informe les membres du Comité de la tenue, en ce début de saison, de 5 réunions de présentation des modifications aux Lois du jeu.

Si presque tous les Arbitres ont assisté à ces présentations, il est dommage que trop peu de Dirigeants, d'Educateurs ou de joueurs des clubs Yvelinois y aient assisté.

De même, seuls deux clubs ont sollicité la C.D.A pour qu'une présentation de ces modifications soit organisée dans leur structure.

Les quelques Arbitres qui n'ont pas assisté aux réunions relatives aux modifications aux Lois du jeu devront obligatoirement assister à une dernière présentation de « rattrapage », sous peine de ne plus être désignés.

La date de cette réunion sera prochainement communiquée.

Par ailleurs, il rappelle que les modifications aux Lois du jeu ne sont pour l'heure **pas appliquées en Football d'Animation**.



Les règles antérieures sont en effet maintenues jusqu'aux vacances de la Toussaint, pour éviter de créer la confusion.

La position envisagée est une application proche des règles du Football à 11, à l'exception de la Loi 16 sur les coups de pied de but qui sera adaptée. Des instructions sont donc attendues à ce sujet.

- **L'opération « A toi de juger - Mets toi dans la peau d'un Arbitre »**

Comme cela avait déjà été indiqué lors du Comité du 4/9, la Direction Technique de l'Arbitrage avait transmis aux C.D.A., un listing des personnes ayant joué sur le site de la Fédération (questions vidéos sur l'arbitrage) et qui avaient laissé leur coordonnées dans le but qu'elles puissent être contactées pour suivre, éventuellement, une formation à l'arbitrage.

C'est dans ce cadre que des membres de la C.D.A. des Yvelines ont ainsi pris contact avec 85 Arbitres potentiels, dont 5 féminines.

Sur les **85 candidats arbitres potentiels** qui ont été contactés :

- . 5 se sont inscrits à la 1<sup>ère</sup> session de formation (5,88%),
- . **35 ont annoncé leur volonté de s'inscrire** lors de la prochaine session de formation (41,18 %), dont 5 arbitres féminines potentielles,
- . 12 retours ont été négatifs (14,12 %),
- . 33 personnes contactées (38,82 %) n'ont pas donné suite.

La C.D.A. s'est engagée à faire en sorte de dispenser la formation nécessaire à toutes les personnes qui le souhaiteront, en plus des autres candidats qui sont inscrits par les clubs.

- **Le mode de paiement des Arbitres**

Le 1<sup>er</sup> virement des indemnités des Arbitres Yvelinois (correspondant aux rencontres qu'ils ont dirigées depuis le début de la saison jusqu'au 29/9) est intervenu le 4/10.

La collecte des autorisations de prélèvements sur le compte des clubs est toujours en cours.

Le 1<sup>er</sup> prélèvement de l'acompte des clubs, qui devait intervenir le 10/10, a été retardé pour des raisons techniques.

Par ailleurs, le Président Jean-Pierre MEURILLON rappelle que le **Statut Fédéral de l'Arbitrage**, qui fixe le nombre d'Arbitres que les clubs ont l'obligation de mettre à la disposition de leur District ou de la Ligue, en fonction du niveau auquel évolue leur équipe première **est aggravé pour les clubs de la Ligue de Paris-Ile de France et de ses Districts**.

Lorsque l'équipe du club qui détermine ses obligations accède en Division supérieure, le club doit, **dès la saison suivante**, satisfaire, sous peine de sanctions sportives et financières, aux obligations nouvelles correspondant à la Division à laquelle il accède.

Dès lors que les obligations des clubs Franciliens sont plus contraignantes que celles fixées par le Statut Fédéral de l'Arbitrage, il pourrait peut-être être envisagé que l'obligation supplémentaire par rapport au Statut Fédéral soit applicable aux clubs accédants, **non pas la saison d'accession mais la saison suivante**.

L'aggravation du Statut Fédéral étant de la compétence de l'Assemblée Générale de la Ligue, les conditions de mise en œuvre de cette aggravation relèvent également de sa compétence et rien ne l'empêche d'instaurer un système permettant de passer, de façon progressive, d'un niveau d'obligations à un autre.

Il est rappelé que pour les clubs dont une équipe accède en Division supérieure avec comme conséquence des obligations accrues, un système adapté existe en matière d'encadrement technique de l'équipe accédante et, d'une autre manière, en matière de niveau de classement des terrains.

Il a été suggéré, par le District des Yvelines, que la Ligue puisse, en concertation avec ses Districts, engager une réflexion sur cette question.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON indique avoir présenté succinctement le principe de ce projet lors de la réunion du Comité de Direction de la Ligue qui s'est tenue le 7/10.

#### **Affaire à suivre.**

#### **9 / NOMINATION D'ARBITRES**

M. Brice PARINET, Président de la C.D.A., indique que les résultats sont les suivants à l'issue de la 1<sup>ère</sup> **session de formation** qui s'est déroulée les 28 et 29/9 et le 5/10 :

24 candidats  
22 reçus à l'examen théorique  
2 échecs

Sur la proposition de la Commission de District de l'Arbitrage, le Comité procède à la nomination, **sous réserve de leur réussite à l'examen pratique**, des **candidats Arbitres suivants**, admis à l'issue de la 1<sup>ère</sup> session de formation initiale des Arbitres de Football à 11 :

Steve AJAVON  
Gaël ALETTE  
Moussa BOUCHAMA  
Sandu BUNGARDEAN  
Jorge CASTELL BORRAS  
Lucas CHAUSSON  
Mahfoud CHOUIKHI  
Eloïse CLUT  
Ahmed DIOMANDE  
Lucas EGLIZEAUD  
Imad ELKHARROUBI  
Sébastien HENRY  
Oussama KADJAM

F.C. VERSAILLES 78  
A.S. POISSY  
A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX  
O.S.C. ELANCOURT  
A.S. MARLY-LE-ROI  
F.C. BONNIERES FRENEUSE  
F.C. COIGNIERES  
A.S. BOIS D'ARCY  
SARTROUVILLE F.C.  
RAMBOUILLET YVELINES F.C.  
U.S. MONTESSON FOOTBALL  
VOISINS F.C.  
AUBERGENVILLE F.C.

Eric KAGRYE  
Musa KAO  
Fayçal MERZOUGUI  
Ismail MOUTYA  
Nordine OUMESSAOUD  
Rachid QUANBO  
Alexis SAMPAIO  
Mathieu SIMON  
Younes YAHIA

TREMBLAY-SUR-MAULDRE F.C.  
U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE  
A.S. MARLY-LE-ROI  
F.C. PARIS SAINT-GERMAIN  
F.C. VERSAILLES ESTRELA  
E.S. GUYANCOURT FOOTBALL  
VOISINS F.C.  
LE CHESNAY 78 F.C.  
A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Ils seront très rapidement désignés pour l'examen pratique, afin qu'ils deviennent très rapidement opérationnels.

Pour mémoire, les deux autres sessions de formation se dérouleront :

. les 16, 17 et 23/11/2019,

. les 18, 19 et 25/1/2020.

Par ailleurs, une formation spécifique d'Arbitres Futsal est programmée les 4, 5 et 11/1/2020.

#### **10 / LES FINANCES**

Le Comité fait le **point sur les relevés clubs arrêtés au 30/4/2019**, transmis les 15 et 16/5 par mail sur l'adresse officielle (@lpiff.fr) et pour lesquels la **date limite de règlement était fixée au vendredi 31/5/2019**.

Il s'avère que 6 clubs sont encore redevables envers le District, pour un montant global de l'ordre de 2 500 €, dont 2 n'évoluent qu'en compétitions de Ligue.

S'agissant de ces 2 clubs, le Comité demande au Comité de Direction de la Ligue qu'il décide de leur appliquer la sanction sportive de retrait de points telle qu'elle est prévue par l'article 3.8.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

Le prochain relevé sera transmis aux clubs le 28/10, avec comme date limite de paiement le 15/11.

C'est à compter de ce relevé que sera appliquée la nouvelle version de l'article 3.5 du Règlement Sportif du District, tel qu'il a été adopté par le Comité de Direction du 4/9.

#### **11 / LE FOOTBALL D'ANIMATION**

M. Ali SAHALI fait le point quant au début de saison du Football d'Animation :

- **Bilan des réunions Rentrée du Foot des catégories U 7 / U 9 / U 11 / U 13 :**

5 réunions de rentrée organisées au District pour les clubs engagées en Football d'Animation (F.A.) :

. le 6/9 : réunion Critérium U 12 / U 13 Espoir : 30 clubs présents / 35 clubs engagés (86 % des clubs)  
 . le 13/9 (et 23/9 rattrapage) : réunion catégories U 11 / U 13 : 58 clubs présents / 106 clubs F.A. (55 % des clubs)  
 . le 14/9 (et 23/9 rattrapage) : réunion catégories U 7 / U 9 : 56 clubs présents / 106 clubs F.A. (53 % des clubs)  
 . le 20/9 : réunion Critérium Espoir U 10 / U 11 Interdistricts : 14 clubs présents / 16 clubs engagés (87.5 % des clubs) ;  
 . le 27/9 : réunion Critérium U 8 / U 9 Espérance : 11 clubs présents / 18 clubs engagés (61 % des clubs).  
 Au total : 28 clubs (contre 25 la saison passée) n'ont assisté à aucune réunion de la rentrée du Foot Animation (26 % des clubs engagés en F.A.).

• **Catégories U 7 et U 9 :**

Plateaux U 8 / U 9 Espoirs (nouvelle appellation, en remplacement d'« Espérance ») :

18 clubs engagés cette saison, comme la saison passée. Le dispositif de plateau par année d'âge est donc reconduit cette saison. Réalisation par le Conseiller Technique du District (C.T.D.) d'un contenu technique spécifique remis et envoyé à l'ensemble des clubs inscrits.

Plateaux U 7 & U 9 :

Aucune évolution des modalités d'organisation des plateaux cette saison. L'objectif principal est de permettre aux joueur(se)s, et notamment aux nouveaux licenciés, de découvrir la pratique du football sur des plateaux de football à 4 en U 7 et à 5 en U 9, mais également de tendre à équilibrer le niveau des rencontres sur des plateaux de 8 à 12 équipes sur un même site d'accueil. Des ateliers techniques simplifiés sont proposés en complément ou substitution des jeux déjà existants. Réalisation par le C.T.D. d'un contenu technique spécifique envoyé à l'ensemble des clubs inscrits.

• **Catégories U 11 / U 13 :**

Poursuite du Critérium Espoirs U 10 / U 11 Interdistricts :

16 clubs retenus sur les 23 candidatures reçues. Formule en 2 phases (brassage au départ, puis 2 poules de niveau 1 & 2) pour les 16 équipes U 10 et les 16 équipes U 11 engagées dans le dispositif + 5 rencontres Interdistricts face aux Districts 91,92 et 95 réservées aux 16 équipes U 11, sur 5 dates de la saison.

Pas de changement pour les autres dispositifs :

Critériums départementaux U 11 & U 13, Challenges District U 10 / U 11, Challenge Régional U 11 et Festival Foot U 13 Pitch

Critérium Régional U 12 & U 13 :

Nouveau Critérium Régional U 13 - Football **à 11** : 3 clubs Yvelinois invités par la Ligue : F.C. PARIS SAINT-GERMAIN, F.C. MANTOIS 78 et F.C. VERSAILLES 78  
 Dispositif Critérium Régional U12 - Football **à 8** : 9 clubs Yvelinois invités par la Ligue :  
 Niveau Elite : F.C. PARIS SAINT-GERMAIN, F.C. MANTOIS 78 et F.C. VERSAILLES 78  
 Niveau Espoir : E.S. TRAPPES, A.S. POISSY, E.S. GUYANCOURT, HOUILLES A.C., CONFLANS F.C. et O.F.C. LES MUREAUX.

Critérium U 12 / U 13 Espoir :

Réunion de rentrée pour les encadrants des équipes engagées en Critérium Espoirs : le 6/9, au District. 30 clubs présents sur les 35 engagés. A l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase de Critérium et pour non-respect des obligations d'encadrement, 1 club sur les 35 clubs engagés en début de saison est susceptible de sortir du dispositif pour être rebasculé en Critérium Départemental avec distinction d'âge. Pour la 2<sup>ème</sup> phase de niveau, 3 poules constituées : Elite, Espoir et Promotion, de 12 et 11 équipes.

L'épreuve technique à effectuer avant chaque rencontre évolue : passage de la jonglerie statique à la jonglerie en mouvement à compter du 16/11 pour les équipes U 13 et de la jonglerie statique à la conduite de balle à compter du 11/1/2020 pour les équipes U 12.

M. Jean-Luc BOIVIN rappelle que **le recours à la Feuille de Match Informatisée est obligatoire** pour toutes les rencontres du Football d'Animation des U 10 / U 11 aux U 12 / U 13 qui n'étaient pas encore sous F.M.I., mais avec une certaine tolérance jusqu'aux vacances de Noël.

**12 / LE FOOTBALL FEMININ**

M. Ali SAHALI fait le point quant au début de saison du Football Féminin :

• **Réunions de rentrée pour les encadrants des clubs Féminins du Football Animation :**

. Le 10/9, au siège du District : Réunion des clubs U 13 F à Seniors F (U 13 F à U 15 F puis U 18 à Seniors F  
 Réalisation par le C.T.D. d'un contenu technique spécifique U 13 F remis aux clubs présents et envoyé aux clubs absents, ainsi qu'une présentation sur une nouvelle offre de pratique : Foot à 5 toutes catégories, qui doit permettre aux clubs qui le souhaitent d'accueillir de nouvelles pratiquantes.

. Le 19/9, au siège du District, réunion clubs Fillofoot U 6 / U 7 F et U 8 / U 9 F à U 11 F :

• **Journée d'accueil Fillofoot U 6 F à U 9 F :**

La rentrée du Football Féminin U 6 F à U 9 F : le 5/10 à SARTROUVILLE  
 Remerciements au club d'accueil pour son aide pour l'installation et la gestion du plateau.  
 80 joueuses présentes (20 joueuses U 6 / U 7 F et 60 joueuses U 8 / U 9 F), 13 clubs présents.  
**Le 1<sup>er</sup> plateau Fillofoot U 6 F à U 9 F** est prévu le 9/11 (lieu restant à déterminer) : inscriptions des clubs jusqu'au 23/10.

• **Journée d'accueil Plateaux U 11 F :**

Le 28/9, à MAGNY-LES-HAMEAUX : La rentrée du Football Féminin U 11 F  
 Remerciements au club d'accueil pour son aide pour l'installation et la gestion du plateau.  
 99 joueuses présentes, soit 12 équipes

• **Etat des lieux de la pratique :**

. Les **U 13 F à 8** ont débuté un Critérium, le 12/10, avec 19 équipes, réparties en 2 poules géographiques de 10 et 9 équipes (plateaux organisés à compter du 21/9)  
 . Les **U 15 F à 7** débuteront un critérium, le 9/11, avec 15 équipes, réparties en 2 poules géographiques de 8 et 7 équipes (plateaux à compter du 21/9)  
 . Les **U 18 F à 7** ont débuté un Critérium, le 21/9, avec 9 équipes  
 . Les **Seniors F à 7** ont débuté un Critérium, le 21/9, avec 16 équipes, réparties en 2 poules géographiques de 9 et 7 équipes.  
 . Les **Seniors F à 11** ont débuté, le 14/9, un championnat composé de 10 équipes.

Ci-après la participation des clubs dans les diverses épreuves féminines qui sont organisées :

• **par le District :**

	saison 2019 / 2020	pour mémoire, 2018 / 2019	
U 11 F à 8	9	5	+ 4
U 13 F à 8	19	16	+ 3
U 15 F à 7	15	19 (U 16 F)	- 4
U 18 F à 7	9	3 (U 19 F)	+ 6
Seniors F à 7	16	13	+ 3
Seniors F à 11	10	8	+ 2

**par la Ligue :**

U 15 F à 11	6	5 (U 16 F)	+ 1
U 18 F à 11	6	4 (U 19 F)	+ 2
Seniors F à 11	3	3	-
<b>Totaux</b>	<b>93</b>	<b>76</b>	<b>+ 17</b>

### 13 / LES FORMATIONS DU DISTRICT

M. Jean-Loup LEPLAT intervient, à sa demande, en sa qualité de Président de la Commission Formation du District et rappelle que le District a pour objet, notamment, « **de mettre en œuvre le projet de formation fédéral** » et que les objectifs sont l'aide à la structuration et l'encadrement des clubs, la professionnalisation, la déclinaison de la politique fédérale de formation sur le territoire, la réponse aux besoins et demandes des clubs ainsi que l'accompagnement des clubs en proximité.

Un calendrier des sessions de formation est établi chaque année et est diffusé aux clubs, les diverses formations figurant en outre sur le site internet du District sous la rubrique « Formation ».

Se pose la question de savoir s'il ne faudrait pas **proposer de nouvelles sessions de formation** pour répondre à la demande exprimée par certains clubs et pour entrer en cohérence avec la politique fédérale de formation, par la création de nouveaux stages sur des thématiques touchant de près la structuration des clubs (par exemple, la fonction « employeur » d'un club : session de formation « Recruter un salarié et financer l'emploi »).

Désormais, les Districts ne pourront pas organiser de formations de Dirigeants inscrits au **Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants (P.F.F.D.)** sans que les formateurs aient reçu une formation.

Seront donc concernés tous les Dirigeants du District développant des actions de formation figurant dans le périmètre du P.F.F.D., à savoir, les formateurs animant certaines sessions de formation : « Secrétaires, salariés administratifs et/ou correspondant de clubs », « Responsabilités et assurances sportives », « Le Trésorier de club », « Le Président de club », « Dirigeant de football à 11 », « Comment accompagner une équipe de football U 6 à U 13 » et les sessions proches ou jouxtant les modules de formation du P.F.F.D. : « Connaissance de l'association », « Gestion du club, gestion de projet » et « Gestion et ressources financières ».

Pour se mettre en harmonie avec les prescriptions fédérales en la matière, il serait donc bon **que les formateurs concernés s'inscrivent à un prochain stage de formation de formateurs.**

Pour l'essentiel, ce stage présente une « méthode organisationnelle et pédagogique de formation » à développer par les formateurs lors des stages de formation qu'ils animent eux-mêmes dans leur Ligue ou leur District d'appartenance.

La méthode présentée développe les différents aspects et phases de la conception, de l'organisation, de la présentation et de l'animation des stages de formation, de l'amont (préparation) à l'aval (conclusion et retours).

L'Institut Régional de Formation du Football (IR2F), qui est l'organisme de formation de la Ligue de Paris-Ile-de-France, organise pour le compte de cette dernière l'une des principales missions définies par l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la F.F.F., qui est de « **définir et mettre en œuvre un projet global de Formation** ».

### 14 / LES CLUBS BENEFICIAIRES DU « FONDS DE SOLIDARITE CLUBS » DE LA LIGUE

Depuis la saison 2013 / 2014, la Ligue demandait chaque saison à chaque District de proposer les 11 clubs devant être bénéficiaires de la dotation du « Fonds de Solidarité Clubs » de la Ligue (*dotations de matériels et d'équipements pédagogiques pour l'Ecole de Football, formations gratuites en direction des jeunes éducateurs et des arbitres, suivi et soutien pédagogique par les C.D.F.A. de leurs équipes techniques*).

La Ligue a décidé que, désormais, la liste des clubs récipiendaires serait **établie par la Ligue elle-même**, les Districts étant consultés uniquement pour savoir s'il n'y a pas de problèmes particuliers avec les clubs concernés.

Pour information, les clubs désignés par la Ligue ont été les suivants :

CONFLANS F.C.  
SARTROUVILLE F.C.  
A.S. CHATOU  
ENT. BOUAFLE / FLINS-SUR-SEINE  
C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE  
A.S. CARRIERES GRESILLONS  
A.L.J. LIMAY  
R.C. NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN 78  
U.S.M. CLAYES-SOUS-BOIS  
U.S. CHANTELOUP-LES-VIGNES  
COIGNIERES F.C.

La dotation correspondante a été remise aux clubs bénéficiaires le dimanche 13/10, à l'occasion de l'**inauguration de la Plaine de jeu de Campus, au Domaine de Morfondé, à VILLEPARISIS, dans le cadre du Centenaire du Football Francilien**

### 15 / LES EFFECTIFS DES LICENCIES

➤ Le District comptait, au 15/10/2019, **32 043 licencié(e)s**, soit 1 984 de moins qu'au 15/10/2018 (34 027).

La baisse globale atteint donc **5.83 %**.

On notera que toutes les catégories du Football Libre masculin sont en baisse, à l'exception des U 16, des U 14 et des U 12.

La baisse est particulièrement importante pour les catégories U 20 (- 112 licenciés, soit - 26,60 %) et U 19 (- 262 licenciés, soit - 47,55 %).

Le **Football Féminin** est en très forte augmentation (+ 17,67 %), puisqu'on constate, au 15/10/2019, 2 011 licenciées, contre 1 709 au 15/10/2018 et 2 181 à la fin de la saison 2018 / 2019.

Pour le **Football d'Animation**, l'évolution globale est de - 1 032 licencié(e)s, soit - **7,44 %**.

Le nombre des « **encadrants** » est légère hausse (+ 1,61 %) au 15/10/2019 (3 847 contre 3 786 au 15/10/2018) dont - 0,44 % pour les Dirigeant(e)s et + 12,84 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

On notera qu'au 15/10/2019, le District **compte 77.13 % du nombre total de ses licencié(e)s de la saison précédente.**

Au 15/10/2018, ce pourcentage atteignait 85,46 %.

Pour mémoire, le District comptait :

- à la fin de la saison 2018 / 2019, **41 545 licencié(e)s**
  - à la fin de la saison 2017 / 2018, **39 818 licencié(e)s**
  - à la fin de la saison 2016 / 2017, **39 734 licencié(e)s**
- La Ligue, de son côté, comptait au 4/10/2019, **186 146 licencié(e)s**, soit 2 556 licencié(e)s de moins que la saison dernière à la même date (188 702 licencié(e)s).

La baisse globale est de **1.35 %**.

Rappelons qu'elle comptait :

- à la fin de la saison 2018 / 2019, **280 422 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2017 / 2018, **267 958 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2016 / 2017, **268 211 licencié(e)s**

### 16 / LES ENTENTES

Le Comité donne son accord aux ententes suivantes :

✓ **A.S. JOUY EN JOSAS, A.C. BIEVRES, VELIZY ASC et C.A. SACLAY, pour l'équipe suivante** (entente remplaçant celle qui avait été acceptée par le Comité de Direction du 27/6, entre **A.S. JOUY EN JOSAS et l'A.C. BIEVRES**) :

U 14 - D 5	club leader	A.S. JOUY EN JOSAS
------------	-------------	--------------------

✓ **A.S. CHATOU et U.S. LE PECQ, pour les équipes suivantes :**

U 18 - D 2	club leader	A.S. CHATOU
U 18 - D 3	club leader	U.S. LE PECQ
U 16 - D 2	club leader	A.S. CHATOU
U 16 - D 3	club leader	U.S. LE PECQ
U 16 - D 4	club leader	A.S. CHATOU
U 14 - D 2	club leader	A.S. CHATOU
U 14 - D 4	club leader	U.S. LE PECQ

✓ **U.S. MARLY-LE-ROI et E.S. L'ETANG SAINT-NOM, pour les catégories suivantes :**

U 11 F club leader U.S. MARLY-LE-ROI  
U 8 / U 9 club leader U.S. MARLY-LE-ROI

Il est rappelé que les ententes sont régies par l'article 11.3 du Règlement Sportif du District, qui prévoit expressément que :  
« ... Les ententes sont annuelles et renouvelables. Elles doivent obtenir l'accord du Comité de Direction du District. Lors de sa création, l'équipe constituée en entente évolue obligatoirement au niveau hiérarchique correspondant aux droits sportifs acquis par le club désigné comme leader.

*L'équipe constituée en entente est, réglementairement, dans la catégorie d'âge concernée, considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes supérieures des clubs constituants et aux équipes supérieures constituées en entente et auxquelles participe au moins un club constituant. En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée ou renouvelable pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club leader, et en aucun cas à l'autre ou à l'un des autres club(s) constituant(s) ... ».*

Par ailleurs, l'article 13.5 des Statuts du District, relatif aux attributions du Comité de Direction, prévoit que « le Comité de Direction peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs au Bureau ou aux Commissions instituées ».

Dans ce cadre, la question paraît se poser de savoir s'il ne serait pas opportun que, comme il l'a fait le 29/8/2018 pour statuer sur les propositions de conciliation émanant du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.), **le Comité de Direction délègue ses pouvoirs au Bureau** pour donner rapidement son accord aux ententes souhaitées par les clubs.

**Il serait bien sûr rendu-compte au Comité des suites données par le Bureau** aux demandes d'ententes, lors de la réunion suivante du Comité de Direction.

Une proposition sera faite en ce sens au Comité de Direction.

## 17 / AGENDA

Sont rappelés aux membres du Comité les rendez-vous des prochaines semaines :

✓ **Sessions de formation organisées par « Profession Sport et Vie Associative 78 » :**

. le vendredi 18/10 et le lundi 4/11, à TRAPPES, sur le thème :  
« **Gestion des conflits** »

. le lundi 18/11 et le vendredi 29/11, à TRAPPES, sur le thème :  
« **Méthodologie de projet** »

. les vendredis 15 et 22/11, à TRAPPES, sur le thème :  
« **Travailler son argumentaire - savoir convaincre** »

. le lundi 2 et le jeudi 12/12, à TRAPPES, sur le thème : « **Mieux communiquer entre acteurs associatifs** »

. les mardis 14 et 21/1/2020, à TRAPPES, sur le thème : « **Les points clés pour une bonne gestion associative** »

✓ le samedi 19/10, à AMIENS : **Réunion du secteur 2 de l'Association Nationale des Présidents de District de Football**

✓ le samedi 19/10, au siège du District : Formation sur le thème du  
« **Président de club** »

✓ le samedi 19/10 : **Stage des Arbitres Futsal**

✓ le lundi 21/10 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**

✓ le vendredi 25/10, à VERSAILLES : Réunion avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, à propos des **conditions de l'utilisation du Service Civique par les clubs**

✓ le samedi 26/10, au siège du District : Formation sur le thème  
« **Responsabilités et assurances sportives** »

✓ le mardi 29/10, à PARIS : **Soirée des Champions 2018 / 2019, organisée par la Ligue**

✓ le lundi 4/11, au siège du District : **Réunion des Référents Techniques des clubs**

✓ le samedi 9/11, à l'hôtel Méridien, à PARIS : **Assemblée Générale de la Ligue**

✓ le mardi 12/11 : **Réunion Président de Ligue / Présidents de Districts**

✓ le samedi 16/11, au siège de la Fédération : **Collèges des Présidents de Ligue, des Présidents de District et des Autres Acteurs du Football Amateur**

✓ le samedi 16/11, au siège du District : Formation « **Dirigeants / Accompagnateurs Foot à 11 et Secrétaires** »

✓ le samedi 30/11, au siège du District : **Formation à l'utilisation de Footclubs**

✓ le lundi 2/12 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**

✓ le jeudi 5/12 (date à confirmer) au siège de la Ligue : **Rencontre avec la Ligue du Football Amateur et la Direction Technique Nationale, pour faire le point sur les contrats d'objectifs et l'équipe technique régionale**

✓ le jeudi 5/12 (date à confirmer) : **Assemblée Générale constitutive du District Parisien**

✓ le lundi 9/12, au siège du District : **Réunion des Présidents de District Franciliens**

✓ le vendredi 13/12, au siège du District : **Assemblées Générales du District (Extraordinaire et Ordinaire)**

✓ le samedi 14/12, à PARIS : **Assemblée Fédérale**

.....

Par ailleurs, il s'avère nécessaire, en vue des Assemblées Générales du 13/12/19, de fixer une **réunion du Comité de Direction** où figureront à l'ordre du jour, notamment, les points suivants :

. Ordre du jour des Assemblées Générales (Ordinaire et Extraordinaire)

. Arrêt des comptes du District au 30/6/2019

La date retenue est le **mercredi 27/11, à 18 H 30.**

## 18 / QUESTIONS DIVERSES

M. Jean VESQUES évoque à nouveau la difficulté qu'il a rencontrée, le 31/3, à SAINT-CYR L'ECOLE, lors de la ½ Finale de la Coupe des Yvelines Futsal U 15.

M. Gérard DACHEUX revient sur l'intervention de la représentante du Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78), lors du Forum du District, le samedi 7/9, à propos du Sport Santé.

Enfin, M. Thierry MOURAUX évoque le nombre très important de forfaits qui ont été constatés lors du premier tour des Coupes des Yvelines :

. Seniors Comité : 17 forfaits sur 32 matches, soit 53%,

. U 18 18 forfaits sur 22 matches, soit 82 %,

. U 16 31 forfaits sur 55 matches, soit 56 %.

La question est de savoir ce qui est la cause de cette situation.

**Plus rien ne figurant à l'ordre du jour,  
la séance est levée à 21 h 15.**

**Prochaine réunion du Comité de Direction :  
le mercredi 27 novembre 2019, à 18 H 30**



*Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.*

# LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



## ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 05/11/19

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts		
<b>D1</b>					<b>D3A</b>					<b>D4B</b>					<b>D5C</b>					<b>D6C</b>						
AUBERGENVILLE F.C. 1	16	22	16,0	6	CHAMBOURCY ASM 1	7	22	7,0	6	BAILLY NOISY SFC 2	5	22	5,0	6	BOIS D'ARCY A.S. 2	7	22	7,0	6	COIGNIERES F.C. 2		19	0,0	6		
BAILLY NOISY SFC 1	12	22	12,0	6	CHANTELOUP LES V. US 2	7	22	7,0	6	BUC FOOT AO 1	7	22	7,0	6	BUC FOOT AO 2	4	20	4,4	6	DIX SEPT TOURNANTS 2	1	20	1,1	6		
BOIS D'ARCY A.S. 1	8	22	8,0	6	CHESNAY 78 F.C. LE 2	6	22	6,0	6	ISSOU AS 1	7	22	7,0	6	ELANCOURT O.S.C. 2	7	22	7,0	6	ELANCOURT O.S.C. 3		19	0,0	6		
CARRIERES GRESILLONS 1	5	22	5,0	6	GARGENVILLE STADE 2	5	22	5,0	6	FONTENAY LE FLEURY 1	7	21	7,3	6	HOUDANAISE REGION FC 2	2	22	2,0	6	GAZERAN 1		19	0,0	6		
CHESNAY 78 F.C. LE 1	16	22	16,0	6	HOUILLES S.O. 1	8	22	8,0	6	HOUILLES A.C. 3	6	22	6,0	6	MAGNY 78 F.C. 1	10	22	10,0	6	PERRAY FOOT. ES 1		20	0,0	6		
GARGENVILLE STADE 1	7	22	7,0	6	LIMAY ALJ 2	10	22	10,0	6	JOUY EN JOSAS U.S. 2	3	22	3,0	6	MESNIL ST DENIS ASL 1	11	22	11,0	6	PLAISIROIS F.O. 3		19	0,0	6		
HARDRICOURT US 1	11	22	11,0	6	MUREAUX O.F.C. LES 3	5	22	5,0	6	MAUREPAS AS 2	3	22	3,0	6	MONTIGNY LE BX AS 3	6	22	6,0	6	ST CYR AFC 2		17	fft	fft		
HOUILLES A.C. 2	3	22	3,0	6	PECQ US LE 2	6	22	6,0	6	MESNIL LE ROI A.S. 1	16	22	16,0	6	RAMBOUILLET YVELINES 2	3	21	3,1	6	VIROFLAY U.S.M. 2		20	0,0	6		
MAUREPAS AS 1	6	22	6,0	6	PORCHEVILLE FC 1	16	22	16,0	6	NEAUPHLE-PONT. 3	16	22	16,0	6	ST ARNOULT FC 78 1	21	22	21,0	6	VOISINS F.C. 3	1	19	1,2	6		
PECQ US LE 1	12	22	12,0	6	SARTROUVILLE F.C. 2	11	22	11,0	6	ST CYR AFC 1	7	21	7,3	6	VERRIERE F.C. LA 1	4	21	4,2	6	YVELINES U.S. 2		20	fft	fft		
SARTROUVILLE F.C. 1	16	22	16,0	6	ST GERMAIN EN LAYE 1	16	22	16,0	6	VELIZY ASC 2	6	22	6,0	6	VILLEPREUX F.C. 2	9	22	9,0	6	ST ARNOULT F.C. 78 2		20	fft	fft		
VOISINS F.C. 1	5	22	5,0	6	VILLENES ORGEVAL 1	11	22	11,0	6	VIROFLAY U.S.M. 1	3	22	3,0	6	YVELINES U.S. 1	3	22	3,0	6							
<b>D2A</b>					<b>D3B</b>					<b>D5A</b>					<b>D6A</b>											
AUBERGENVILLE F.C. 2	9	22	9,0	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	7	22	7,0	6	BREVAL LONGNES F.C. 1	8	22	8,0	6	BONNIERES FRENEUSE 2	6	16	8,3	6							
CARRIERES S/SEINE US	3	22	3,0	6	COIGNIERES F.C. 1	4	22	4,0	6	ECQUEVILLY ET.S.C. 1	10	22	10,0	6	VINSKY F.C. 1	16	16	0,0	6							
CHATOU AS	13	22	13,0	6	COISSY U.S. 1	1	22	1,0	6	FONTENAY ST PERE AS 1	5	22	5,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 2	16	16	0,0	6							
CONFLANS F.C.	5	22	5,0	6	ELANCOURT O.S.C. 1	4	22	4,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	4	22	4,0	6	ISSOU AS 2	15	15	0,0	6							
EPONE USBS	11	22	11,0	6	GUYANCOURT ES 2	9	21	9,4	6	MAURECOURT F.C. 1	7	22	7,0	6	LIMAY ALJ 3	15	15	0,0	6							
HARDRICOURT US	10	22	10,0	6	JOUY EN JOSAS U.S. 1	7	22	7,0	6	MANTES U.S.C. 1	8	22	8,0	6	MANTAIS AC 1	16	16	0,0	6							
MANTOIS 78 FC	4	22	4,0	6	MARLY LE ROI U.S. 2	4	22	4,0	6	MAULOISE U.S. 2	3	22	3,0	6	MANTES LA VILLE FC 1	4	16	5,5	6							
PLAISIROIS F.O.	7	22	7,0	6	MONTIGNY LE BX AS 2	8	22	8,0	6	MEZIERES A.J. 2	6	22	6,0	6	MANTES OLYMPIQUE FC 1	1	16	1,4	6							
RAMBOUILLET YVELINES	6	22	6,0	6	PLAISIROIS F.O. 2	5	21	5,2	6	ROSNY S/SEINE C.S.M. 2	12	22	12,0	6	PORCHEVILLE FC 2	1	16	1,4	6							
ROSNY S/SEINE C.S.M.	13	22	13,0	6	TRAPPES E.S. 3	4	22	4,0	6	TRIEL AC 2	4	22	4,0	6												
VALLEE 78 F.C.	8	22	8,0	6	VALLEE 78 F.C. 2	5	22	5,0	6	VERNOLITAIN STADE 1		22	0,0	6												
VELIZY ASC	13	22	13,0	6	VOISINS F.C. 2	4	22	4,0	6	VILLENES ORGEVAL 2	6	22	6,0	6												
<b>D2B</b>					<b>D4A</b>					<b>D5B</b>					<b>D6B</b>											
CHANTELOUP LES V. US 1	12	22	12,0	6	ANDRESY F.C. 1	10	21	10,5	6	ABLIS FC SUD 78 1	2	20	2,2	6	ANDRESY F.C. 2	1	18	1,2	6							
GUYANCOURT ES 1	11	22	11,0	6	BONNIERES FRENEUSE 1	5	21	5,2	6	BOUGIVAL FOOT 1	4	21	12,6	6	CELLOIS CS 1	18	18	0,0	6							
HOUDANAISE REGION FC 1	4	22	4,0	6	CARRIERES GRESILLONS 2	19	22	19,0	6	CARRIERES S/SEINE US 2	7	22	11,5	6	FONTENAY LE FLEURY 2	18	18	0,0	6							
MAGNANVILLE FC 1	7	22	10,0	6	CONFLANS F.C. 3	2	20	2,2	6	CHAMBOURCY ASM 2	3	22	10,5	6	FOURQUEUX FOOT OMS 1	2	18	2,4	6							
MAULOISE U.S. 1	13	22	8,0	6	EPONE USBS 2	6	22	6,0	6	CHATOU AS 3	6	22	6,0	6	LOUVECIENNES A.S. 1	1	18	1,2	6							
MONTESSON U.S. 1	10	22	7,0	6	HOUILLES S.O. 2	2	22	2,0	6	CHESNAY 78 F.C. LE 3	10	22	10,0	6	MAURECOURT F.C. 1	17	17	fft	fft							
MONTIGNY LE BX AS 1	10	22	13,0	6	MAGNANVILLE FC 2	4	22	4,0	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 2	10	21	6,0	6	MESNIL LE ROI A.S. 2	18	18	0,0	6							
NEAUPHLE-PONT. 2	8	22	15,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	19	22	19,0	6	CROISSY U.S. 2	12	21	2,2	6	ST GERMAIN EN LAYE 2	4	17	4,9	6							
TRAPPES E.S. 2	14	22	13,0	6	MEZIERES A.J. 1	6	22	6,0	6	FEUCHEROLLES USA 1		19	fft	fft	VAUXOISE ES 2	12	18	15,5	6							
VERSAILLES 78 FC 3	12	22	10,0	6	TRIEL AC 1	9	22	9,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 2	11	21	3,0	6	VERNOLITAIN STADE 2	18	18	0,0	6							
VERNEUIL S/SEINE US 1	15	22	14,0	6	VAUXOISE ES 1	13	22	13,0	6	MONTESSON U.S. 2	11	21	11,5	6												
VILLEPREUX F.C. 1	13	22	12,0	6	VERNEUIL S/SEINE US 2	8	22	8,0	6	VERSAILLES JUSSIEU 1	6	22	7,0	6												

Pts = Nombre de points bonus ou malus au classement

Ratio = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

Matches = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issu du championnat)

Total = Nombre de points de pénalité en cours